

Nouvelliste valaisan

RÉDACTION - ABONNEMENTS
ST-MAURICE
Téléphone 3 65 61
Compte de chèques postaux 11c 274

PRIX DES ABONNEMENTS:
Quotidien Un an 6 mois 3 mois
Sans Bulletin officiel 23.- 12.- 6.50
Avec Bulletin officiel 30.50 16.- 8.50
ETRANGER: Demander le tarif

Le seul quotidien de
la Vallée du Rhône

SERVICE DE PUBLICITÉ
SION
PUBLICITAS S.A., tél. 2 12 36
et toutes les Agences
de PUBLICITAS S.A.

PRIX DES ANNONCES
Valais et de Bex à Villeneuve 11 ct. le mm.
Suisse et étranger 14
Réclames: Canton 24
Suisse et étranger 30
Mortuaires 20
Réclames première page majoration de 20%

M. Ziptel et la décentralisation ouvrière

La conférence donnée à Viège et à Sion par M. le directeur O. Ziptel, délégué du Conseil fédéral aux possibilités de travail, sur le développement des industries dans les régions agricoles et montagnardes, a rencontré un très grand écho dans la presse suisse.

En ce qui concerne notre canton, les discussions qui ont suivi l'exposé de Sion ont démontré que nombre de personnes ne connaissent pas la signification exacte de certains termes utilisés notamment ce que l'on entend par décentralisation industrielle, artisanat, industrie à domicile, petite industrie, moyenne industrie, grande industrie et industrie lourde.

Ce manque d'orientation sur les termes employés est, à notre sens, l'une des raisons pour lesquelles beaucoup ne sont pas au clair sur les possibilités de la décentralisation industrielle en faveur des cantons agricoles et montagnards. En effet, si par industrie on se représente uniquement l'industrie lourde, les aciéries, par exemple, il est évident que toute décentralisation paraît impossible. On oublie qu'il existe entre autres l'industrie légère dans laquelle entre une grande part de main-d'œuvre et peu de matières premières et dont l'introduction est parfaitement possible dans les vallées. Les expériences de Scintilla S. A., de Vollèges, de Salvan et de l'industrie horlogère, localisée dans les vallées du Jura, le démontrent clairement.

Ceux qui désirent se renseigner sur les termes employés et sur les réalités qu'ils représentent voudront bien consulter la brochure « Décentralisation et développement industriels », pour une politique cantonale et fédérale », publiée par la Société valaisanne de recherches économiques et sociales.

Précisons encore que cette politique de décentralisation industrielle poursuit un objectif social. Tout le mouvement est fondé sur ce but: Mieux répartir le revenu national et cela en faveur des populations rurales. Il est dès lors assez étonnant que la conférence Ziptel ait pu donner l'impression à certains que l'objectif social est négligé.

Certes, M. Ziptel a porté l'accent, avec raison, sur le fait que les industriels des grands centres ne viendront dans les zones nouvelles que s'ils y trouveront des avantages certains.

Quel serait, en effet, le Pestalozzi qui s'installerait dans une zone où les prix de revient sont très élevés et ne permettent pas de lutter contre la concurrence?

* * *

Quant à la politique de développement industriel, qui est une politique à long terme, M. le directeur Ziptel a confirmé les vues défendues dès le début par le *Nouvelliste valaisan*.

Dans un pays fédéraliste comme le nôtre, l'action doit être conduite à tous les échelons: sur les plans communal, cantonal et fédéral.

Sur le plan communal, des zones industrielles, aménagées en temps opportun des services de base nécessaires, devront être prévues dans les plans d'extension. Les communes offriront le maximum d'avantages possibles. De plus, il est indispensable qu'elles créent une commission industrielle sur le plan local. Les derniers résultats obtenus ont démontré que les communes possédant un tel organe ont les meilleures chances de succès.

Rappelons cependant que ce serait une illusion de croire qu'il est possible d'introduire une affaire industrielle dans chaque localité. Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, plusieurs communes devront s'entendre et unir leurs efforts pour créer quelque chose dans une zone bien située d'une vallée ou d'une région.

Sur le plan cantonal, on sait qu'une loi est en préparation prévoyant des mesures destinées à favoriser la localisation des industries et à soutenir l'Office de recherches industrielles.

En ce qui concerne ce dernier, M. Ziptel a relevé l'importance de la tâche qui lui est confiée. Nous connaissons l'organisation mise sur pieds dans certains cantons agricoles. Nous devons reconnaître que, si ces offices disposent d'importants moyens financiers,

ils manquent cependant d'esprit d'entreprise indispensable à toute affaire industrielle. Or, en ce domaine, M. Ziptel a souligné avec vigueur la nécessité d'exploiter la chose commercialement.

Mais c'est sur le plan fédéral que la politique de décentralisation revêt la plus grande importance. M. Ziptel a proposé notamment la création d'un office intercantonal avec siège à Zurich. C'est là une proposition du plus haut intérêt. Car si une politique fédérale n'est pas réalisée, l'action entreprise rencontrera de sérieuses difficultés.

Or il faut s'attendre à une certaine résistance des cantons industriels du moins au départ. Ainsi M. Golay, professeur à l'Université de Lausanne, écrit dans la *Revue d'études économiques et sociales* que toute immixtion de la Confédération dans ce domaine serait dangereuse. La Confédération n'aurait pas le droit de regard dans le secteur industriel.

Pourtant n'est-elle pas intervenue en faveur de l'industrie horlogère et n'a-t-elle pas accordé sa garantie à l'exportation industrielle?

De plus est-il admissible que sous couvert de libéralisme la ville puisse, de par sa puissance d'attraction, pomper la main-d'œuvre des campagnes en toute tranquillité? Elle pourrait ainsi accumuler les dangers d'ordre social et économique que l'on connaît sans que la Confédération ait le droit d'intervenir pour maintenir l'équilibre.

Au reste si le postulat de Courten a retenu toute l'attention du Conseil fédéral et aboutira vraisemblablement à des mesures adéquates sur le plan national, c'est que l'on est convaincu à Berne des dangers que représentent et la concentration industrielle et l'exode des campagnes.

La conférence Ziptel constitue une nouvelle étape de la politique de décentralisation industrielle. Après la création du climat favorable et la mise en chantier de la question sur les plans communal et cantonal, l'action est maintenant bien avancée sur le plan fédéral.

Dans ce secteur, un gros travail de propagande a déjà été réalisé, travail indispensable pour créer le climat favorable en Suisse. On sait que le Parlement fédéral ne prendra aisément des mesures que si elles correspondent à un vœu de la majorité du peuple suisse.

Et l'action déployée par la presse, les conférences et la radio n'ont d'autre objectif que de conquérir le peuple suisse à l'idée que la décentralisation industrielle est un bénéfice national.

Quant ce climat favorable sera créé, il sera alors possible de réaliser sur le plan suisse ce que nous avons fait en Valais: Associer à l'œuvre les groupements économiques et professionnels suisses avec l'appui et sous l'égide des pouvoirs publics fédéraux et cantonaux.

Henri Röh.

DECEMBRE

La ronde des mois

C'est le plus beau des mois: le mois des jouets! C'est le mois de l'Enfant et le mois des enfants. Parce qu'il est le dernier dans la ronde des mois, décembre résume tous les autres, dont il amplifie les échos.

A la vitrine des magasins, les gosses collent leur nez, découvrent des merveilles, s'en retournent les derrière à leurs parents. Le mirage profane de décembre est dans la lumière qui baigne d'innombrables trésors enviés: trains, jeux de toutes sortes, livres d'images et belles histoires, poupées, panoplies d'Indiens, ou de... chefs de gare, boîtes à outils, fourneaux minuscules, « dinettes ».

Dans les rêves des enfants tous les pères Noël sont débouaillés, tous les cadeaux princiers. Ils proclament à leur réveil, les garçons de dix ans, les fillettes de huit: « J'aurai mes skis, ma boîte de couleur », « J'aurai ma poupée, mon costume de garde-malade », « J'aurai ma canne de hockey, mon puck », « J'aurai mon petit magasin. » Il me l'a dit cette nuit.

« Il me l'a dit cette nuit !
Comment les parents résisteraient-ils à tant d'appels, de promesses, de certitudes ! Ils vont donc s'écarter. C'est l'achèvement de décembre qui le

veut. Ils iront hanter les magasins, se laisseront prendre au jeu des étalages, sortiront de ces îles de paradis que sont les magasins modernes, le portemonnaie éprouvé, mais le cœur joyeux, à la pensée du plaisir que susciteront tant de petits paquets amassés.

Si décembre met de l'effervescence dans le cœur des enfants à l'idée de recevoir des cadeaux, nombre de gosses savent fort bien jouer les garçons et les filles du mystère. Eux aussi apprennent des cadeaux. Et lesquels ! Les plus beaux: ceux que l'on fabrique soi-même, au moyen de papier, de carton, de colle, de ficelles, de couleur, de bois croisés délicatement sciés, au moyen, surtout, de beaucoup d'imagination ! La gaucherie ne fait rien à l'affaire, au contraire; elle y aide. Un père, une mère ne résistent pas au contentement quand un garçon grandit trop vite, une mignonne bouclée, leur glissent entre les mains de mystérieux cadeaux dont, peut-être, ils ne deviendront pas immédiatement l'utilité.

Utilité ! Voilà le grand mot lâché. Le mot qui revient dans nombre de conversations d'adultes à l'époque des fêtes; un cadeau doit-il être utile ? Le cadeau de Noël « utile tout au long de l'année » a ses partisans acharnés; il a ses détracteurs. Pourquoi ne pas saisir l'occasion de la fête de Noël pour of-



frir une petite superfluité, disent les disciples lointains de Voltaire, lequel affirmait hautement que le superflu est chose fort nécessaire.

Vis-à-vis des enfants, le moyen terme est facile à trouver: il suffit de leur offrir (compte tenu du pouvoir d'achat du donateur) un cadeau utile et un autre qui leur permettra de dire, l'âme satisfaite: « Et maintenant, je sais déjà ce que je demanderai pour l'année prochaine ! »

Décembre, le mois de toutes les audaces ! Cp.

DE JOUR EN JOUR

...A feu et à sang

Noël, fête de la Paix, approche et pourtant le monde n'est pas près de faire des concessions à la « blanche colombe ».

A Casablanca, des émeutes meurtrières ont ensanglanté les rues et il a fallu la force armée pour rétablir l'ordre. Les fanatiques nationalistes poussés par les communistes, fomentateurs de ces troubles, sont actuellement l'objet de sévères mesures de réprimande.

A la liste déjà publiée des communistes français et des nationalistes marocains qui sont, les premiers, expulsés par avion sur la métropole, les seconds arrêtés et rassemblés pour le moment à Meknès, la résidence ajoutée, dans un communiqué publié en fin de matinée, les noms d'autres leaders nationalistes qui, tous, feront l'objet d'une mesure d'éloignement dans le sud marocain.

Après avoir affirmé que « l'enquête consécutive aux émeutes de Casablanca a établi de façon absolue la collusion entre plusieurs partis extrémistes », le communiqué officiel donne les noms de douze personnes de nationalité française, communistes, qui ont été rapatriées sur la France. Puis il énumère les noms de 26 Marocains nationalistes, relevant dit-il, de l'autorité chérifienne, qui ont été mis en détention.

Le communiqué, après avoir fait remarquer que les grands leaders de l'Istiqlal sont à New-York, précise que les principaux leaders du parti démocrate de l'indépendance sont également hors du Maroc, à savoir Ouazzani, Ben Souda et Cherkaoui, à New-York, Ben Jelloul et Boutaleb à Tanger et en Espagne.

(On peut lire, en page 2, le bref reportage des funérailles des victimes de Casablanca). En Tunisie, ça ne va pas mieux. Alors que la commission politique de l'O.N.U. examine le problème tunisien, et que la motion pakistanaise demandant à la France de faire des concessions en revenant siéger au côté d'un représentant du bey de Tunis, est rejetée, le pays vit dans la crainte et la peur.

Les actes de sabotage et les attentats se succèdent à intervalles réguliers. A Sousse, un obus a explosé sur la voie ferrée, occasionnant la rupture des rails. La circulation a été rétablie.

A la suite de cet acte de sabotage et de l'attentat de mardi soir contre l'auto-rail Tunis-Sousse, le couvre-feu a été rétabli à Sousse à partir de mercredi soir.

A Tunis, au cours de la nuit de mercredi, peu après minuit, une bombe a été jetée contre le Palace-Hôtel, le plus grand établissement de Tunis, au centre de la ville, qui a été endommagé. Un employé de l'hôtel est blessé. L'atelier d'un tailleur situé en face de l'hôtel a été détruit.

En Corée, on se prépare à passer un nouveau Noël sous les armes.

On parle d'une imminente rencontre entre les généraux Eisenhower et Mac Arthur. Des contacts avaient déjà été pris. Mais Eisenhower a télégraphié de Honolulu à son ancien collègue qui s'est montré très touché de l'attitude déférente de Ike: « C'est la première fois, lui a-t-il répondu, que l'on manifeste le moindre intérêt officiel pour mes conseils de-

puis mon retour aux Etats-Unis. Vous savez, sans que j'aie besoin de le dire, que mes services sont, comme ils l'ont toujours été, entièrement à la disposition de notre pays ». Les deux généraux se rencontreraient soit à Hawaï, soit sur la côte occidentale des Etats-Unis.

Est-ce pour la paix, ou pour une offensive fulgurante ?

Inutile de dire que les républicains sont en joie et les démocrates désenchantés de cette nouvelle.

Et pourtant il y a encore des gens qui espèrent. Ce sont les anciens combattants :

La Fédération mondiale des anciens combattants a décerné son Prix de la Paix pour 1952 à M. Trygve Lie. La FMAC avait décidé, au cours de l'assemblée générale, qu'elle a tenue l'année dernière à Belgrade, de rendre publiquement hommage chaque année à l'organisation ou à la personne, qui à son avis, aurait le plus contribué à défendre la cause de la paix dans le monde et à soutenir les principes de la Charte des Nations Unies.

La résolution présentée devant l'assemblée générale, mercredi après-midi, a été approuvée à l'unanimité.

Noël ! Paix sur la terre...

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

UN HANGAR DU PORT DE DUNKERQUE EN FEU

Les dégâts causés dans la nuit de mardi à mercredi par l'incendie qui a ravagé un hangar du port de Dunkerque, atteindraient, selon les dernières estimations, plus de 500 millions de francs.

L'enquête s'efforce de déterminer les causes du sinistre. Le gardien et les deux surveillants ont quitté le hangar mardi soir après avoir coupé le courant électrique. Un court-circuit ne saurait donc être mis en cause. Restent l'hypothèse de l'imprudence d'un fumeur ou celle d'un sabotage qui n'est pas exclu.

Les pompiers ont été gênés dans leur lutte contre l'incendie par le verrouillage des portes du hangar. Ils ont dû crever les murs pour pouvoir mettre leurs lances en action. D'autre part, la propagation du sinistre a été facilitée par la fusion de l'enduit bitumeux qui couvrait la toiture. Cinq pompiers ont été brûlés au cours de leur tentative pour maîtriser le feu.

MM. René Roulet et André Zurbriggen, agence générale de

L'UNION SUISSE

fondée en 1887

Sion, Rue des Petite-Chasseurs 10

cherchent pour le développement de leur organisation des indicateurs et agents régionaux sérieux et qualifiés.

Rémunération intéressante et aide efficace. Nous traitons toutes assurances aux meilleures conditions.

Téléphone (027) 2 13 71

BILAN D'UN CYCLONE DANS LE SUD DE L'INDE 162400 maisons détruites

349 morts, plus de 2,600 têtes de bétail perdues et 162,400 maisons détruites, tel est, selon les derniers renseignements parvenus à Madras, le bilan du cyclone qui a ravagé le district de Tanjore, dans le sud de l'Inde, le 30 novembre. Les dégâts sont évalués au total à 50 millions de roupies.

VASTES OPÉRATIONS DE POLICE EN ALLEMAGNE

On mande de Berlin : La « Neue Zeitung » organe de la haute commission américaine en Allemagne, annonce que les « services de la sécurité de l'Etat (S. S. D.) d'Allemagne orientale procèdent depuis dimanche à des opérations de police ayant pour but de « débarrasser les services publics des saboteurs et des agents de l'étranger », dans un rayon de cent kilomètres autour de Berlin.

Selon le journal, le parti socialiste-communiste aurait chargé, de son côté, plusieurs brigades d'instructeurs d'instruire les cas des éléments suspects de la population.

Les personnes épurées devront comparaître devant les tribunaux locaux.

CONDAMNATIONS D'ESPIONS EN MACÉDOINE

On communique de Paris : La radio de Belgrade annonce que le tribunal de Chtip (Macédoine) a rendu son verdict dans le procès des « espions et agents de diversion envoyés en Yougoslavie par la sécurité bulgare pour recueillir des renseignements militaires et économiques. »

Les trois accusés : Kristov, Montchev et Lazarev ont été respectivement condamnés à 15, 8 et 5 années de prison. Les inculpés ont reconnu les faits qui leur étaient reprochés.

NOTES AMÉRICAINES A LA RUSSIE ET A LA HONGRIE

Les Etats-Unis ont adressé mercredi une note à l'Union soviétique pour réclamer la restitution d'un avion de transport américain qui a été contraint par des chasseurs soviétiques à se poser en Hongrie l'année dernière. Si l'appareil et son contenu ne peuvent être restitués immédiatement, l'Amérique réclame un dommage de 98,779 dollars et un intérêt de 6 pour cent. D'autre part, une note américaine adressée à Budapest demande que la Hongrie fournisse des renseignements sur l'arrestation et la détention des 4 membres de l'équipage. Les deux notes relèvent que les Etats-Unis pourraient s'adresser à la Cour internationale de justice s'il n'est pas tenu compte de leur requête.

L'appareil en question avait été contraint d'atterrir en Hongrie le 19 novembre 1951, alors qu'il se rendait en Yougoslavie, venant d'Allemagne. L'équipage n'a été libéré que le 23 décembre, après que l'Amérique eût payé une amende de 123,000 dollars.

LA JOURNÉE DES DROITS DE L'HOMME

Le quatrième anniversaire de la déclaration des droits de l'homme a été marqué dans le monde entier, mercredi, par des émissions radiophoniques, des manifestations publiques, des expositions et des présentations de films.

Au cours de la séance plénière de l'Assemblée générale des Nations Unies, son président M. Lester Pearson, a rappelé que cette journée était plus qu'un simple anniversaire, car la déclaration des droits de l'homme de 1948 avait été approuvée par l'Assemblée générale. Cela donne l'occasion aujourd'hui de constater les progrès réalisés dans le développement des droits fondamentaux de l'homme au cours de la période écoulée et de renouveler les promesses données pour la nouvelle année. Les membres des Nations Unies devraient rechercher en toute conscience les manquements à leur devoir.

LES OBSEQUES DES VICTIMES DES EMEUTES DE CASABLANCA

Les obsèques communes des quatre victimes européennes identifiées des émeutes des 7 et 8 décembre, parmi lesquelles M. Ribes, ancien chef des services municipaux, âgé de plus de 70 ans, se sont déroulées aujourd'hui à Casablanca en présence d'une foule considérable évaluée à environ 40,000 personnes.

Des drapeaux français et marocains décoraient le parvis de la cathédrale où a été célébré le service funèbre. A l'arrivée du général Guillaume, résident général de France, la musique de la troupe qui rendait les honneurs a joué la « Marseillaise » et l'hymne « Chérifien ». Lors de l'exécution de ce dernier, une partie de la foule a poussé des cris hostiles. C'est le seul incident à signaler aujourd'hui.

Assistaient notamment à la cérémonie Si Mammeri, vizir de la Maison impériale représentant le Sultan, le pacha de Casablanca et de nombreuses personnalités françaises et marocaines. A l'issue de la cérémonie religieuse, le général Guillaume a prononcé sur le parvis de la cathédrale un discours dans lequel il a apporté l'hommage suprême de la France aux morts de l'émeute. Le résident général a déclaré qu'il fallait au plus tôt trouver et juger les responsables de ces troubles. Il a assuré que « tout désordre serait réprimé avec sévérité, mais aussi sans faiblesse ». « A la violence inconsciente des masses seront opposées, chaque fois que les cir-

constances l'exigeront, la raison et la force », a-t-il poursuivi. Les responsables de ces affreuses journées sont ces semeurs de haine que j'ai dénoncés dès mon arrivée ici et dont la cause avait besoin de sang. Ce sont leurs appels incessants au fanatisme et au désordre, ce sont les encouragements imprudemment prodigués de l'extérieur par nos adversaires, et quelquefois, hélas ! par nos amis, qui sont à l'origine du drame que Casablanca vient de vivre ». L'allocution du président général a été vivement applaudie.

En signe de deuil, les magasins, les cafés et les lieux de divertissement ont été fermés mercredi après-midi, et en ce qui concerne ces derniers, la nuit de mercredi à jeudi.

NOUVELLES SUISSES Aux Chambres fédérales

LES ELECTIONS AU CONSEIL FEDERAL...

Le Président

L'Assemblée fédérale a élu jeudi matin, M. Philippe Etter, président de la Confédération pour 1953, par 156 voix. (Voir « Nouvelliste » de jeudi). Bulletins délivrés 213, rentrés 212, blancs 36, valables 175, majorité absolue 88.

Le vice-président

M. Rodolphe Rubattel est élu vice-président du Conseil fédéral pour 1953 par 183 voix. Bulletins délivrés 225, rentrés 224, blancs 24, non valables 4, valables 196, majorité absolue 99.

... ET AU TRIBUNAL FEDERAL

Deux juges fédéraux ont été élus pour remplacer MM. Naegeli (Zurich) et Blocher (Bâle) qui se retirent. Ce sont M. Deggele (Zurich), par 184 voix, candidat du groupe radical, et M. Stöcker (Zurich), candidat du groupe socialiste, par 153 voix. Tous deux étaient soutenus par tous les groupes, à l'exception des populistes.

Bulletins délivrés 224, rentrés 224, blancs 6, non valables 3, valables 215, majorité absolue 108.

L'Assemblée a procédé ensuite à l'élection du président du Tribunal fédéral pour 1953-54. M. Python a été élu par 177 voix.

Bulletins délivrés 212, rentrés 210, blancs 30, non valables 0, valables 180, majorité absolue 91.

M. Robert Petitmermet a été élu vice-président du Tribunal fédéral par 156 voix.

Bulletins délivrés 195, rentrés 193, blancs 33, non valables 2, valables 158, majorité absolue 80.

LE NOUVEAU PRESIDENT DU TRIBUNAL FEDERAL

Le nouveau président du Tribunal fédéral est né le 11 septembre 1893 à Fribourg. Il est le fils aîné de Georges Python, l'illustre homme d'Etat fribourgeois. Sa mère était la fille de Louis Vuilleret, celui-là même qui présida l'Assemblée de Posieux et joua un rôle en vue dans la politique fribourgeoise comme président du Grand Conseil. Après ses études classiques au collège St-Michel à Fribourg et à celui d'Einsiedeln, Louis Python s'inscrivit à la faculté de droit de l'Université de Fribourg où il obtint sa licence. Après un stage à l'étude de M. Girod, il passa brillamment ses examens d'état d'avocat en 1920. Aimant l'initiative, il se sentit plus attiré pour les affaires industrielles que pour la pratique du barreau. Il séjourna dès lors à Paris jusqu'en 1930. A cette date il revint à Fribourg où il ouvrit son étude avec son frère, M. José Python, l'actuel conseiller d'Etat directeur de l'Instruction publique fribourgeoise. En 1931 il fut appelé à la présidence du Tribunal de district à Fribourg, en même temps qu'il entra au Grand Conseil. C'est en 1933 que l'Assemblée fédérale l'élit Juge fédéral, au siège occupé jusqu'alors par M. Joseph Piller, lui-même devenu conseiller d'Etat. Dès son entrée à la Cour suprême, M. le juge fédéral Python fit partie de la section du droit public. Depuis deux ans il était vice-président du Tribunal fédéral.

Ayant le tempérament de chef, Louis Python fit parallèlement à sa carrière civile une carrière militaire très complète. Il était un conducteur d'homme né. Il commanda le bataillon 14 de Fribourg et comme officier breveté EMG fut chef de l'Etat-Major de la 1ère Division au début de la mobilisation de 1939. Comme colonel, il commanda durant de longs mois de relève le régiment d'infanterie 3 de Genève. Tous les hommes qui ont servi sous ses ordres ont gardé le meilleur souvenir de cet officier, particulièrement aimé de sa troupe.

M. Louis Python s'est toujours distingué par la clarté de son esprit, la solidité de sa culture juridique en même temps que par la finesse et la perspicacité de son jugement. Tout au long de sa brillante carrière il a fait honneur à la grande mémoire de son père, au parti conservateur qu'il représente avec tant de distinction, et au canton de Fribourg qui n'avait plus vu un de ses fils président du Tribunal fédéral depuis 1910, époque où cet honneur revint au Juge fédéral Perrier, le père de Dom Nicolas Perrier. Nos félicitations et nos vœux accompagnent M. Louis Python dans ses hautes fonctions.

Recours en grâce

M. Clausen, conseiller aux Etats, cons. (Valais), président de la commission des grâces rapporte. La

commission propose d'approuver les conclusions du Conseil fédéral, telles qu'elles sont contenues dans le rapport à l'Assemblée fédérale du 13 novembre 1952, sauf dans 9 cas sur 40. Dans 8 de ces 9 cas, la commission propose des remises de peine ou des réductions d'amende. Dans le dernier cas, elle se prononce pour le renvoi au Conseil fédéral.

M. Feidmann, conseiller fédéral, chef du Département de justice et police, accepte les propositions de la commission et la Chambre s'y rallie tacitement.

La séance de l'Assemblée fédérale est terminée.

Conseil des Etats

Séance de relevée

Poursuivant l'examen du budget, le Conseil décide, au Département de l'Intérieur, de rétablir les subventions culturelles à leur niveau de l'an dernier, mais de s'en tenir aux propositions du Conseil fédéral pour ce qui est des subventions intéressant l'Inspection des forêts, chasse et pêche et le service de l'hygiène publique.

Le budget du département de justice et police est approuvé sans observation, puis M. Fauquex, lib., Vaud, rapporte sur le budget militaire. La Chambre adhère à la décision du Conseil national de réduire les dépenses pour le personnel. Le crédit pour l'achat de chars d'exercice est fixé à 1,500,000 fr. Le crédit pour l'acquisition de matériel de guerre est réduit à 5 millions, en conformité de la décision du National. Au commissariat central des guerres, la subvention aux sociétés militaires est portée de 120,285 francs à 123,985 francs. L'augmentation de 5,700 francs reviendra à la Société suisse des sous-officiers. Le crédit de 3,5 millions pour l'achat de matériel pour le service de la protection anti-aérienne est biffé. Le budget militaire est ainsi approuvé.

A noter la création d'une nouvelle rubrique pour les constructions et installations militaires entreprises à côté du programme d'armement.

Le budget du Département des finances et des douanes n'appelle aucune observation.

M. Mœckli, soc., Berne, rapporte sur le budget de l'économie publique. Les subventions pour l'encouragement du travail à domicile, les enquêtes sur les budgets familiaux et aux associations ouvrières ne sont pas réduites. En revanche, la subvention de 20,000 francs à l'Alliance des sociétés féminines est biffée par 23 voix contre 10.

La séance est levée.

Conseil national

Séance de relevée

Après diverses explications de MM. Gysler, pays., Zurich, président de la Direction générale des CFF, et Escher, chef du Département des Postes et Chemins de fer, le Conseil vote le budget des CFF par 117 voix sans opposition, et adopte un postulat de la commission développé par M. Bratschi, soc., Berne, et sollicitant du Conseil fédéral, si possible l'année prochaine, un rapport et des propositions sur la question de la compensation à accorder aux Chemins de fer pour leurs charges étrangères à l'exploitation et leurs prestations en faveur de l'économie générale.

M. Escher, conseiller fédéral, répond ensuite aux interpellations développées mardi par MM. Grimm, soc., Berne, et Pozzi, rad., St-Gall, sur le problème rail-route. L'orateur relève l'absence de toute base légale permettant à l'Etat de réglementer le trafic privé des personnes et des choses. Seuls les transports professionnels seraient susceptibles d'être réglementés. Or, ces transports ne représentent qu'un secteur très restreint du trafic automobile. Après le rejet du STA par le peuple en février 1951, il faudrait avant toute autre chose réviser la Constitution pour que l'Etat puisse intervenir. C'est pourquoi, actuellement, la seule voie praticable pour la coordination des transports est celle d'accords volontaires. Comme on le sait, un premier pas a été fait dans cette voie.

S'agissant de la solution du problème des Chemins de fer privés, M. Escher rappelle qu'une commission ad hoc a été constituée, avec mandat d'étudier le rachat des chemins de fer privés, cette commission a déposé un premier rapport il y a quelques mois. Une autre commission est chargée d'étudier la question fort complexe de la coordination des transports ferroviaires et motorisés. Le public sera renseigné en temps utile sur le problème des routes, de leur coût et de l'entretien. Le Chef du département laisse entendre qu'un principe à retenir est celui d'après lequel les frais de construction et d'entretien des routes doivent être supportés par les usagers. Le département entend rechercher une solution raisonnable. M. Escher espère enfin qu'un accord pour le règlement des transports à courtes distances sera possible sur une base volontaire, sans que l'Etat ait besoin d'intervenir et de recourir au moyen des adjudications.

Les deux interpellateurs se déclarent satisfaits.

La séance de jeudi

Le Chef du Département des postes et chemins de fer, M. Escher, répond à l'interpellation développée mercredi soir par M. Scherrer, rad., Schaffhouse, sur le problème de la navigation du Haut Rhin entre Bâle et le Lac de Constance. L'orateur fait l'historique de la question, rappelle la portée exacte de la convention conclue avec l'Allemagne, en vue de l'établissement d'une voie de grande navigation, projet dont la réalisation ne saurait être envisagée que si les conditions économiques sont favorables. Un projet existe déjà et il a été publié. S'agissant des capitaux nécessaires, la participation de la Suisse serait de l'ordre de 93 millions de francs. Aucune indication ne peut être donnée actuellement sur la rentabilité éventuelle de l'entreprise. Le peuple suisse aura la possibilité de manifester sa volonté en temps utile. L'orateur précise que le Conseil fédéral pense être en mesure de remettre un rapport aux Chambres avant la session d'hiver 1953. Ce rapport exposera aussi les points de vue des cantons et autres milieux intéressés à la navigation sur le Haut Rhin.

L'interpellateur est partiellement satisfait de cette réponse.

Domaine agricole de Changins. — MM. Clavdetscher, rad., Lucerne, et Devenoge, lib., Vaud, rapportent en faveur de l'achat du domaine de Changins, près de Nyon, qui doit servir de domaine d'expérimentation pour les Stations fédérales d'essais agricoles et de contrôle de Lausanne, en rem-

Aux CFF



Le nouveau chapeau des ouvriers de la voie qui doit leur assurer une meilleure protection contre les intempéries. A droite, le nouveau chapeau, à gauche l'ancien.

placement de la propriété de Beau-Cèdre. Le crédit demandé pour l'achat et l'installation du domaine de Changins est de 1,565,000 francs. Le projet est adopté sans discussion par 109 voix contre zéro.

Certificat de capacité. — Après rapport de MM. Furrer, soc., Soleure, et Philippe, cons., Berne, les explications de M. Rubattel, conseiller fédéral, la Chambre adopte par 92 voix contre 13 l'arrêté fédéral instituant le certificat de capacité dans les métiers de cordonnier, coiffeur, sellier et charbon. Pour donner satisfaction aux ouvriers coiffeurs, il est stipulé que pendant les cinq années qui suivront l'entrée en vigueur de l'arrêté, ces derniers pourront s'établir à leur compte non seulement dans les régions rurales, mais aussi dans les villes, même s'ils ne possèdent pas de certificat de capacité ou diplôme de maîtrise, à condition, toutefois, d'avoir pratiqué au moins pendant cinq ans à dater de la fin de l'apprentissage.

Assurance-vieillesse et survivants. — A l'ordre du jour figurent quatre postulats relatifs à l'AVS. Vu l'heure avancée, le Conseil ne peut ouïr que le développement de celui de M. Munz, ind., Zurich, qui suggère la nomination d'une petite commission d'experts chargée de trouver des méthodes plus rationnelles pour le calcul des rentes.

La séance est levée.

Les deux nouveaux juges fédéraux

M. Otto Deggele, juge cantonal à Zurich, élu juge fédéral par l'Assemblée fédérale, est né le 5 octobre 1897, à Schaffhouse. Il est bourgeois de Zurich et Schaffhouse. Il étudia d'abord la philologie, puis le droit, après des études aux Universités de Zurich et Leipzig. Il fit son doctorat à Zurich en 1923. Il commença alors sa carrière de juge. De 1934 à 1942, il fut juge de district à Zurich, puis fut chargé ensuite de la présidence du Tribunal de district de Zurich, fonction qu'il remplit jusqu'à son élection au Tribunal cantonal de Zurich, en 1949. Finalement il présida la 2e Chambre civile du Tribunal cantonal de Zurich.

M. Werner Stöcker, juge cantonal à Zurich, également élu juge fédéral, est né le 15 mars 1904. Il est originaire d'Obermumpf (Argovie). Il étudia le droit aux Universités de Zurich, Berne, Paris et Montpellier. De 1930 à 1931, il fut avocat à Zurich, et de 1932 à 1937 à Davos. Il fut membre du Grand Conseil grison de 1935 à 1937. En automne 1937, il fut élu secrétaire central du parti socialiste suisse, qu'il occupa pendant 10 ans. En 1942, il fut élu conseiller communal à Zurich et en 1945, conseiller national. Il quitta cependant le Conseil national déjà l'année suivante, à l'occasion de son élection comme membre du Tribunal cantonal zurichois.

Schaffhouse

ARRIVEE DE 600 ENFANTS DE REFUGIES

Jeudi matin, 600 enfants de réfugiés allemands ont débarqué à la gare de Schaffhouse. Ils proviennent de camps de réfugiés de Hesse et de Berlin et passeront, grâce à la Croix-Rouge suisse, un séjour de convalescence de 3 mois en Suisse.

Glaris

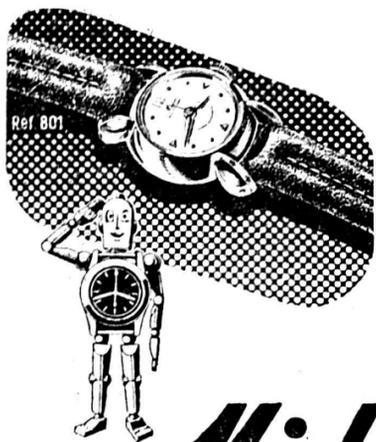
GLISSADE MORTELLE

A Haetzingen, alors qu'il coupait du bois, M. Heinrich Stæri, 65 ans, menuisier, glissa sur un sentier verglacé de si fâcheuse façon qu'il dut être transporté à l'hôpital, où il a succombé à ses blessures.

A Bienne

L'ACTE FINAL DES JOURNEES SUISSES DES SOUS-OFFICIERS

A Bienne s'est déroulé dimanche l'acte final des 28es Journées suisses de sous-officiers, qui se tinrent du 11 au 14 juillet dernier dans cette ville avec la participation de 5000 concurrents. Après la présentation du film officiel de ces journées, ouverte par une allocution du colonel divisionnaire Flückiger, président d'honneur de la manifestation de cet été, l'acte final réunit, dimanche après-midi, à l'hôtel de ville, des représentants des autorités, les membres du Comité central, les présidents des associations (La suite en 6e page).



Montre dame, remontage automatique, à partir de Fr. 228.—.

Mido

MULTIFORT Superautomatic

- 1 100 % ETANCHE
- 2 PROTEGEE CONTRE LES CHOCS
- 3 ANTIMAGNETIQUE
- 4 REMONTAGE Superautomatic

La marque de la plus petite montre automatique 100 % étanche.



Montre homme non automatique à partir de Fr. 97.— automatique à partir de Fr. 147.—

Montre homme automatique à partir de Fr. 198.—

- Brigue : Burkhardt Albert, Simplonstr. Burkhardt fils W., Bahnhofstr. 9
 Glauser W., Bahnhofstr.
 Loèche : Zwahlen F. & Sohn.
 Martigny : Moret H. fils, av. de la Gare. Voggenberger M., Place Centrale.
 Montana-Crans : Carlen Charles & V. Renggli.
 Montana-Vermala : Aeschlimann A.
 Monthey : Ch. Flückiger, rue du Pont.
 Sierre : Aeschlimann & Stäuble, rue du Bourg. Buro Max, rue du Bourg.
 Carlen Richard, rue du Bourg.
 Sion : Donzé & Farine, rue du Rhône. Titzo Otto, rue de Lausanne. Gaspoz Paul, rue du Grand-Pont 11.
 St-Maurice : Gex Roland.
 Viège : Stäuble Erich.
 Zermatt : Stäuble Erich.

Théâtre de Sion

Mardi 16 décembre 1952, à 20 heures 30
 la Troupe de Winterthour jouera

Le Baron tzigane

de Johann Straus
 avec Liesel DIEDEN, Gretel SCHMIDEK, Rosmarie FISCHER, Hedy RAPP, Erich LANDGRAF, Manfred HOFFMANN, Friedrich GERBER, Karl KOHLMEIER

Orchestre — Chœurs — Ballets

Prix des places : Fr. 2.75, 3.30, 4.40, 5.50
 Location : Magasin Tronchet, Tél. 2.15.50

Etablissement de Martigny demande

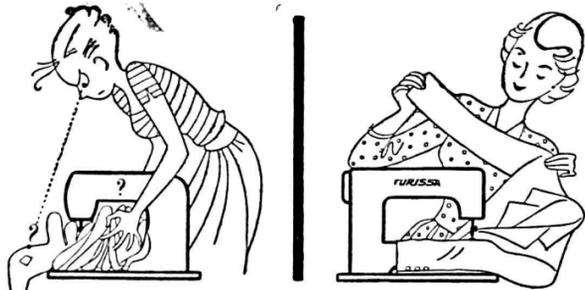
filles de cuisine

ayant quelques connaissances du métier. Place à l'année. Adresser offres écrites avec prétentions et certificats au journal « Le Rhône » sous chiffre R 3816.

Famille avec enfants cherche

employée de maison

Entrée début de janvier ou date à convenir. Bon traitement, bons gages. Faire offres à Mme Charles, vét., Orbe.



TURISSA

vous évite les surprises fâcheuses avec de grands ouvrages. Turissa est munie du plus long bras de toutes les portatives; même les manches de veston y ont facilement de la place!

Martigny : F. Rossi. — Sion : P. Stalder

Fabrique de chocolats de moyenne importance avec spécialités de premier ordre et clientèle existante cherche

VOYAGEUR

pour le Valais. Possibilité de s'adjoindre une deuxième représentation de la branche alimentaire. Offres avec photo, curriculum vitae et copies de certificats sous chiffre T 8663 X Publicitas, Genève.

Viande de chèvre

Chèvre entière, par kg.	Fr. 3.—
Quart antérieur, par kg.	Fr. 3.30
Quart postérieur, par kg.	Fr. 3.80
Saucisses de porc, 1re qualité	Fr. 5.50
Salametti, 1re qualité, par kg.	Fr. 10.—
Mortadelle de Bologne, par kg.	Fr. 6.—

Aldo Marzorati, Boucherie-Charcuterie, Tenero (Tsin)

A vendre un filtre à vin

état de neuf. Bas prix. Faire offres sous chiffre P 14148 S Publicitas, Sion.

A vendre une jument

avec harnais ainsi que deux chars. S'adresser à Jules Reuse, Riddes.

A vendre Topolino

modèle 1952, 16,000 km., très jolie occasion. Fr. 3500.— Garage du Simplon, Charrat Tél. (026) 6.30.60

A vendre VW 1952

de luxe, 6000 km., état de neuf. Garage du Simplon, Charrat Tél. (026) 6.30.60

A vendre, à Saxon, maison d'habitation

de 2 appartements, avec 2 caves et buanderie. Eventuellement avec grange et écurie. Bruchez Georges-Emile.

On demande personne

de 20 à 30 ans, pouvant s'occuper d'un ménage et aider au magasin, étrangère acceptée. S'adresser à Publicitas, Sion, sous chiffre P 14120 S.

A louer, à Collombey, un appartement

de 2 chambres, 1 alcôve, cuisine avec fourneau, boiler, salle de bain, chambre à lessive, cave, jardin. Chez Adolphe Hagenbuch, Collombey.

A la même adresse : à vendre une pousette Helvetia, crème, état de neuf, 130 fr.

Duvet

120 x 160 cm., bas prix
 COUVERTURES
 de laine, de qualité, 140 x 190 cm. Fr. 25; 150 x 210 cm. Fr. 30.— Honegger, tanneries, Lausanne. Tél. 24.62.26

Commerçants Tourteaux Arachide - Lin Mais - Orge - Son

à vendre. Prix intéressant; par quantités de 200 kg. et plus. Franco domicile par camion en plaine. Ecrire : P.-R. Rolaz, Av. Gustave Coindet 4, Vevey.

Fort jeune homme est demandé comme

vacher

Entrée de suite ou à convenir. S'adr. chez Moinat, à Vuillerens. Tél. 8.91.09.

Vielle laine contre laine neuve

Nous prenons en paiement vos vieux laines. Demandez notre collection d'échantillons, vous les recevrez gratuitement. E. Gerber & Cie, Interlaken.

Pourquoi payer un loyer ?

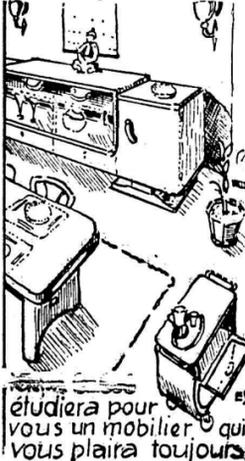
alors que vous pouvez devenir propriétaire D'UNE MAISON FAMILIALE NEUVE avec confort et terrain, à Martigny, Sion, ou toute autres localités de la plaine du Rhône, payable par mensualités de Fr. 125.— à 200.— environ, tout compris. S'adresser à Paul PELLAUD, SION. Tél. (037) 2.23.19.

A vendre à bas prix I NEUF OU D'OCCASION

BAIGNOIRES

fonte émaillée 168 x 70 cm. à murer ou sur pieds
 50 BOILERS ELECTRIQUES de 30, 50, 75 et 100 litres
 50 CHAUDIERES A LESSIVE 165 lit., à bois, galvanisées, avec chaudière neuf Fr. 155.—
 LAVABOS, EYIERS, W.-C. complets, prêts à installer
 Comptoir Sanitaire S. A. 9, rue des Alpes, Genève Tél. (022) 2.25.43 (on expédie)

SCHOEPF



étudiera pour vous un mobilier qui vous plaira toujours

SION : Tél. 2.28.06
 BEX : Tél. 5.22.78

Dans toutes les COOPERATIVES du Valais on trouve le



en sacs de 5, 10 et 25 kg. plombés. 10 kg. = 100 litres de lacta. Economie. Réputation nationale. Réussite certaine. Réclamez-le, ainsi que FLOKKO pour porcelets, CHANTECLAIR sur la ponte. Tous avec BIO-LEVUR. A défaut franco Lacta Gland

Jambes Froids ?

PRENEZ du CIRCULAN contre les troubles de la CIRCULATION
 CURE Fr. 20.55, 1/2 11.20, 4.95 chez votre pharm. et drog.

Noix marrons

du Tessin choisis. 5 kg. Fr. 7.50, 10 kg. Fr. 15.— plus port.
 5 kg. Fr. 3.50, 10 kg. Fr. 7.— plus port.

D. BAGGI, Malvaglia, Tessin, tél. (092) 6 43 08.

Charcuterie de campagne

Louis Blondel, Mont s. Rolle vous offre :
 Saucisse aux choux
 Saucisse à rôtir
 Saucisson vaudois
 Lard maigre fumé
 Jambon à l'os.
 Marchandise et prix sans concurrence. Expéditions soignées. Téléph. (021) 7.58.54.

CINÉMA DE BAGNES

Tél. 6.63.02

Samedi 13 et dimanche 14 décembre, à 20 h. 30

La Fille maudite

avec Maria Michi, Massimo Girotti, etc.

FILTRAGE DE VINS

et mise en bouteilles à domicile
 R. Evéquoz, Conthey. — Tél. 4.31.47

Fully

GRANDE SALLE DU COLLEGE

Dimanche 14 décembre

Grand loto

organisé par le Club alpin « Le Chamois »

Nombreux et beaux lots

INVITATION CORDIALE

Boucherie Chevaline RENENS

On expédie belle viande fraîche

Hachée sans graisse pour saucisse, le kg. Fr. 3.—
 Morceaux pour sécher, le kg. Fr. 4.—
 Beau rôti lardé, le kg. Fr. 4.50

Une carte postale suffit. R. Chambrin.

Saxon-Sports

Grand loto

HOTEL DE LA GARE

Dimanche 14 décembre, dès 14 heures

MAGNIFIQUES LOTS

Cinémas



DESTINS

Dès jeudi : le grand film musical
 avec Tino ROSSI,
 Mila Parely et
 Micheline Francey.

CHARRAT Cerele St-Pierre

Dimanche 14 décembre, à 14 h. et à 20 heures
 Représentation théâtrale par la fanfare L'ESPERANCE

Un drame au Moulin de la Mort

drame en 5 actes, de A.-P. Prince

Le Fiancé d'Eglantine

comédie en 1 acte, de Ducasse-Arispe

INVITATION CORDIALE

Avenue de la Gare, Martigny

A louer

1 magasin, 36 m2 env., 2 vitrines.
 1 magasin, avec arrière magasin, 50 m2 env., 1 vitrine.
 1 dépôt, 30 m2 env., pouvant servir comme garage et dépôt. — Prix intéressants.

S'adresser à Armand Lorélan, Saxon.



N'attendez pas... au dernier moment pour apporter vos annonces

BIBLIOGRAPHIE

LA TRAGEDIE DES AIGUILLES DU DIABLE

Tirage limité

La tragique expédition des Aiguilles du Diable relate la version complète de l'aventure d'une cordée genevoise, aventure qui aurait très bien pu se terminer par la mort des trois membres de cette caravane naufragée dans un enfer de glace, pourchassée par la tempête à plus de 4000 m. en plein mois de février.

Les atroces nuits passées au cours de cinq bivouacs, la lente approche de la mort qui, dans la sinistre crevasse, guette ces trois proies, la lutte contre le sommeil fatal, le dernier sommeil, la suprême tentative du guide pour aller chercher du secours pendant que son camarade reconforte sa cliente, tout cela donne le frisson.

On se sent étreint par l'angoisse à la lecture de telles souffrances. Mais aussi on admire la noble leçon d'énergie et de volonté donnée par ces trois héros, dont l'émouvante solidarité les ont unis lâchement.

Elle constituera un sage avertissement à ceux qui, ignorant tout des terribles colères de l'Alpe croient impunément la braver. Ils apprendront qu'elle se venge parfois, et que sa vengeance laisse cette grande nature impassible.

« Tribune de Genève ».

Récit poignant par sa simplicité, épuré de tout esprit de controverse, sans amertume aucune, mais rempli d'enseignements pour ceux qui la haute montagne attire à elle. Plus de 35 photos en héliogravure au format 9 x 14 cm. illustrent magnifiquement ce récit simple d'un montagnard que cette tragique aventure a désormais privé pour toujours des joies que vous procurez encore les 4000. Ces photos ont été prises par les compagnons de course de Marcel Galay, soit René Dittert, André Roch, Francis Marulla, Raymond Lambert, Pierre Bonnard, et lui ont été aimablement transmises.

LE JARDIN FERME

L'excellent biographe Robert Loup, qui avait fait revivre devant nous la grande figure de Mère Lutgarde Menétrey, réformatrice de l'Abbaye de la Fille-Dieu, près Romont, nous présente aujourd'hui cinq fleurs de sainteté écloees dans le « jardin fermé » de ce vénérable monastère cistercien. Fleurs combien belles ! Combien diverses aussi ! depuis cette maîtresse des novices, Mère Cécile Buchilly, à l'humble Sœur converse Alphonse Bonvin, en passant par Mère Charitas Favre, la miraculée de Notre-Dame des Marches, Mère Euphrasie Pittet, procureuse, si grande dans les terribles épreuves d'une longue vie, Sœur Thérèse Demargne, une jeune Française émule de Sœur Thérèse de Lisieux et comme elle morte d'amour.

Cinq brèves notices biographiques, cinq précieuses enluminures. On connaît de longue date le talent de l'auteur. Le charme du récit ajoutera encore à l'émouvance du lecteur devant ces grandes âmes de moniales, ces cinq blanches ombres enfouies dans leur ample coule, à l'abri des regards du monde. C'est une vraie révélation. Car, comme le dit excellemment Mgr Pittet dans la préface de l'ouvrage, « beaucoup de légendes courent le monde concernant la vie des cloîtres... En réalité, elle est une vie de sacrifice que seule la divine charité inspire et soutient ». Sacrifice, charité, tel est le dernier mot du mystère du « Jardin fermé ».

Le livre de Robert Loup vient à son heure. Au moment où tant d'âmes de bonne volonté cherchent anxieusement un point lumineux, il était bon de faire briller devant elles, devant tous ceux qui cherchent à devenir meilleurs, devant tous ceux qui aiment à lire pour s'enrichir, et non pour dévorer des pages, les nobles figures de ces cinq moniales « qui se sont sanctifiées sur notre bonne terre », dans le silence du cloître. « Jardin fermé », un beau livre, un livre que vous lirez, vous aussi, d'un seul trait, un livre que vous relirez, pour en savourer les profondes leçons de grandeur.

F.-X. Brodard.

Volume de 220 pages plus 6 hors-texte, 13 x 19 cm. : Fr. 4.10.
En vente au monastère de la Fille-Dieu, Romont.

Chronique sportive

CHEZ NOS ATHLETES VALAISANS

Ce n'est certes pas le moment de parler d'athlétisme alors que les sports d'hiver sont rois. Mais il est permis de jeter un regard en arrière pour voir ce qu'a été 1952 pour l'athlétisme valaisan.

L'Association Valaisanne d'Athlétisme Léger (AV AL) est une sous-association de l'ACVG. Elle est présidée par M. E. Moser, de Sierre. Elle n'occupe pas une large place dans les chroniques sportives. Mais elle n'en a pas moins une activité intense qui mérite qu'on s'y attarde un peu.

Au printemps, elle organise régulièrement un championnat valaisan de cross, qui réunit une élite de coureurs à pieds. Cette année, pour la deuxième fois, le challenge a été gagné par Serge de Quay, d'Uvrier, qui a également remporté le titre de champion romand disputé à Sierre. Nous possédons là un coureur qui peut encore nous réserver d'agréables surprises.

Pour favoriser nos athlètes dans des concours par discipline, on organisa, cette année pour la première fois, un championnat valaisan par branches où se rencontrèrent nos meilleurs spécialistes. Là, nous avons enregistré d'intéressantes performances, notamment celle du tout jeune Vœffray, de Vernayaz.

Pour les grands

Appareils photo

Agfa, Kodak, Rolleicord, Zeiss Ikon, etc.

Cinéma

prise de vue et projection Paillard, Kodak, Keystone, etc. Projection 24 x 36, 6 x 6 cm.

Pour les enfants

Appareils Box depuis Fr. 15.—, Wiew Mastier, cinéma animé.

Photo DARBELLAY - Martigny

Ouvert le dimanche en décembre.

qui franchit 1,67 m. en hauteur ; celle de Zyrd, de Naters (19 ans), qui remporta deux victoires : disque (32,17 m.), saut en longueur (6,12 m.) ; celle de Burket, de Chippis, qui expédia le javelot au-delà de la ligne des 47 m. ; celle de Savioz, de Noës-Sierre, qui poussa le poids (7 kg. 250) à 11 m. 28, etc. Ces concours nous permettent de déceler des talents cachés que nous nous efforçons à sortir du lot. Ils prouvent également que le « Vieux Pays » possède autant de « bois » que d'autres cantons, mais il suffit de les mettre à la lumière et de les aider à vaincre les grosses difficultés d'entraînement qu'on rencontre chez nous.

Comme manifestations, les athlètes organisent également leur championnat de décathlon. Lors de « bonnes années », ce sont près de 200 athlètes qui affrontent ce concours, répartis en trois catégories, selon l'âge et la force physique, car une telle compétition à dix branches exige un entraînement des plus sérieux et une volonté à toute épreuve. Cette année c'est le jeune Zyrd, de Naters, qui s'imposa et nous prouva ses excellentes qualités. Il a certainement un brillant avenir de décathlète devant lui.

Pour la première fois également, deux sections ont participé aux championnats suisses interclubs. Ce sont Sion et Viège. L'élan a été donné et 1953 verra certainement une plus forte participation.

L'association attache également une très grande importance à l'organisation de cours destinés aux athlètes. Ceux-ci ont le privilège d'avoir un instructeur breveté fédéral chez eux en la personne de E. Schallbetter, de Sierre. Ces cours sont régulièrement prévus et donnés : au printemps, un cours de base et un pour les athlètes avancés ; en automne un cours d'entraînement d'hiver. A côté de ces cours cantonaux, plusieurs athlètes ont encore eu la possibilité de suivre divers cours fédéraux ou de participer à des camps d'entraînement.

Les 20 et 21 décembre prochain aura encore lieu à Sierre, un cours pour athlètes avancés dirigés par l'entraîneur fédéral M. le Dr O. Misangyi.

Nous voyons donc que les responsables ne négligent rien pour assurer une marche ascendante à l'athlétisme en Valais et leur dévouement sera certainement récompensé un jour.

Lors de la dernière assemblée qui s'est tenue à Chippis après le cours d'automne, le comité a été réélu comme suit : E. Moser, Sierre, président ; Jean Frey, Sierre, caissier ; Jéri Gérard, Monthey, caissier ; E. Schallbetter, Sierre, chef technique ; Praz, Sion et Lehmann, Viège, adjoints. Sch.

SKI

LA COUPE KONGSBERG NOUVEAU CONCOURS INTERNATIONAL DE SAUT

En Norvège, chaque enfant connaît Kongsberg, le berceau de la plupart des grands sauteurs norvégiens (les frères Ruud, Falkanger, Høgstedt, etc.). La Fédération Italienne de ski a pris l'initiative de créer une rencontre internationale de saut et de la doter d'un trophée portant le nom de Coupe Kongsberg. Chaque hiver, cette manifestation sera organisée à tour de rôle par l'un des six pays alpins, l'Allemagne, l'Autriche, la France, l'Italie, la Suisse et la Yougoslavie, et les fédérations pourront y participer avec une équipe de 4 sauteurs Seniors et 4 Juniors.

L'organisation de cette première rencontre a été confiée à notre pays. Elle aura donc lieu le 14 février 1953 sur le tremplin Riethüeli à St-Gall, pour les Juniors, et le 15 février 1953 à Unterwasser, pour les Seniors. Les trois meilleurs sauteurs des deux catégories recevront des insignes spécialement remis à cette occasion et l'équipe la plus forte se verra attribuer le trophée de Kongsberg. Contrairement à nos prescriptions nationales, seuls seront considérés comme Juniors les sauteurs âgés de 16 à 18 ans.

324 CONCOURS POUR CETTE SAISON DE SKI !

Au premier abord, le chiffre de 324 concours de ski paraît être astronomique. C'est là une preuve de l'intérêt que suscite le ski dans notre pays, dans le domaine de la compétition. Les nombreux concours annoncés à la Fédération Suisse de Ski se répartissent dans les trois catégories suivantes :

- 1re catégorie : Championnat national et concours internationaux : 30 manifestations.
- 2e catégorie : Concours d'importance régionale : 112 manifestations.
- 3e catégorie : Concours d'importance locale : 182 manifestations.

CONCOURS FEMININS DU S. D. S. A GRINDELWALD

Les traditionnels concours du S. D. S. à Grindelwald promettent d'être à nouveau cette année une importante rencontre des meilleures skieuses actuelles. Ce concours étant le quinzième Derby international des dames, une innovation sera portée au programme, à l'occasion de ce jubilé. Le S. D. S. a été chargé par la F. I. S. d'organiser pour la première fois une course de relais pour dames.

Mises à part les disciplines réglementaires, les anciennes skieuses de compétition du S. D. S. se mesureront dans un «alom qui leur est réservé. Comme on le voit, nos dames savent allier l'ambiance, la camaraderie et la gaieté. Le chef de presse, Karl Erb, pourra orienter prochainement sur les premières inscriptions.

IIe SEMAINE INTERNATIONALE DE SAUT

Non seulement les sauteurs d'élite, mais encore le public intéressé au ski dans le domaine du saut, se souviennent certainement du grand succès spectaculaire et instructif de la Ie Semaine Internationale de Saut. La Direction de la F. S. S. a donc décidé d'organiser cette manifestation tous les deux ans. Les lieux et dates de la IIe Semaine Internationale de Saut sont fixés comme suit :

- Samedi 7 février : St-Moritz, tremplin olympique.
- Dimanche 8 février : Unterwasser.
- Mercredi 11 février : Arosa.
- Dimanche 15 février : Le Locle.

DIX JUGES DE SAUT INTERNATIONAUX !

La Fédération suisse de ski a eu l'honneur d'annoncer à la F. I. S. les dix juges de saut internationaux suivants :

MM. Hans Feldmann, président du comité de la F. I. S. pour les questions de juges de saut ; Bürgin Willy, Kussnacht-Zeh ; Isler Max, Grabs ; Looser Emile, St-Gall ; Schaefer Robert, Lausanne ; Simond Louis, Le Sentier ; Steffen Ernest, Kriens ; Dr Straumann Reinhard, Waldenbourg ; Zysset René, Tramelan ; Augsburgger Tell, Le Locle.

Je veux un parfum GUY Paris

Tribune libre

(Les articles placés sous cette rubrique n'engagent pas la rédaction du « Nouvelliste »)

Sots métiers...

Il n'est point de sot métier, dit le proverbe. Pourtant, si l'on passe en revue les multiples activités de l'homme de notre temps, il est permis quelquefois de se demander si le vieux proverbe dit toujours juste.

Je me promenaient un jour dans une ville de Suisse romande. Un homme qui criait à tue-tête au coin d'une rue attira mon attention. Un vendeur de journaux pensez-vous. Non. Un homme mal mis, plein de crasse, assis sur un banc, et qui portait une chaîne d'oignons sur chaque épaule. Il est là, au coin de la rue. Il pleure. Qu'il pleuve ! Il fait froid ; les passants enfoncez leurs mains dans leurs poches. Qu'il fasse froid ! L'homme est là, mal vêtu, qui crie : « Profitez ! » Personne ne veut de ses oignons. Les gens passent comme si le bonhomme n'y était pas. Ils ne regardent pas. Sans doute l'ont-ils vu tous les jours à la même place. Ils n'écourent plus. Les paroles qu'il prononce sont toujours les mêmes. Passe un vendeur de journaux, cette fois. Le voilà qui l'interpelle : — Pas tout vendu, hein ? (avec une pointe d'ironie).

— Ça me regarde ! C'est la seule réponse. Il doit être là depuis le matin, dans la pluie. A-t-il vendu quelque chose ? Peut-être juste de quoi de payer une maigre soupe. Les gens ne prennent pas garde à lui. Lui, il faut bien qu'il cherche à attirer leur attention. De temps en temps s'échappe de sa bouche un cri qui n'est plus tout à fait humain. Mais d'où vient sa misère ? Cet homme m'intrigue. Tout le monde doit le connaître depuis le temps qu'il crie. Je me renseigne, et j'apprends, non sans surprise que cet homme est là parce qu'il n'a nulle envie d'aller travailler quelque part. « Incroyable ! me dis-je, quel sot métier ! » Oui, je crois qu'il y a de sots métiers. Cet homme m'a fait penser à beaucoup d'autres que l'on pourrait ranger dans sa catégorie. Dieu me préserve de parler mal de ces pauvres infirmes qui doivent gagner leur vie en chantant au coin d'une rue ou en faisant tourner cent fois en un jour le même disque. Ceux-là sont bien à plaindre.

Mais c'est des colporteurs que je veux parler, de ceux qui passent leur vie à frapper aux portes des autres pour tenter de leur faire acheter tel produit nouveau encore inconnu, telle brochure fort recommandable et recommandée, tel objet d'art de grande valeur et d'un prix excessivement bas. Ils savent s'y prendre pour vanter leur marchandise : c'est leur métier, leur sot métier ; ils n'en ont point d'autre. Ils semblent vouloir faire preuve d'une politesse raffinée mais on s'aperçoit qu'ils manquent totalement de savoir-vivre. S'ils laissent à la liberté à l'acheteur, tout irait bien. Mais non. Il faut qu'ils insistent jusqu'à ce que leur « client » achète quelque chose pour se débarrasser d'un gênant personnage. Ils ont réussi à enjôler le client, victoire ! Oui, à leurs yeux, mais sot métier !

On ne s'étonne pas qu'à certaines portes soit posée une affiche bien visible : « Défense d'entrer aux colporteurs ». On comprend qu'ils soient rebutés souvent. Ces colporteurs, un des mille poisons de la vie moderne. Avec eux, l'on ne se sent jamais en sécurité. Oh ! comme l'on désirerait qu'ils fassent autre chose. Qui, ne pourraient-ils pas faire autre chose ? N'y aurait-il pas un autre métier à leur taille, un métier plus utile à eux-mêmes et moins gênant pour le reste des hommes ? Pourquoi ont-ils choisi celui-là ? Pourquoi ? On se le demande. Il n'y aurait plus de colporteurs que le monde ne se porterait pas plus mal. Bien au contraire. Car peuvent-ils vraiment éprouver une satisfaction quelconque à faire tomber les gens dans les pièges qu'ils leur tendent ? Exploiter la crédulité et la bêtise humaines. Et c'est ça leur métier ? Un sot métier, vraiment.

Candide Moix.

LE « BARON TZIGANE » AU THEATRE DE SION

Après avoir remporté un grand succès avec le « Zarewitch » lors de sa tournée en Suisse, la troupe de Winterthour jouera le « BARON TZIGANE », au Théâtre de Sion, mardi 16 décembre, à 20 h. 30.

Cette opérette représente sans doute un des points culminants de la maison théâtrale de cette année. Le « Baron tzigane » est une des œuvres ayant contribué à la gloire du célèbre compositeur Johann Strauss. Jouée pour la première fois à Vienne en 1885, elle a été portée à l'écran en film sonore en 1943. Les superbes airs, en particulier « Wer uns getraut » et « So elend und treu ist keiner auf Erden, wie der Zigeuner » et la musique du finale se rapprochant de l'opéra, sont à la hauteur de l'action. Comme le dit le titre, la pièce se passe dans les Balkans chez les ardents tziganes où la czardas, l'amour et la musique triomphent. Donc une agréable tâche pour les principaux acteurs, ballet et orchestre de l'ensemble de Winterthour qui a même été complété par un chœur qualifié. L'orchestre est dirigé cette fois par le chef d'opérettes connu Peter Haas, tandis que Manfred Hoffmann s'occupe de la régie et qu'Edith Ehrke conduit le ballet. Les rôles principaux sont tenus par : Liesel Dieden, Gretel Schmidke, Rosmarie Fischer, Hedy Rapp, Erich Landgraf, Manfred Hoffmann, Friedrich Gerber, Karl Kohlheimer.

Retenez vos places à l'avance au Magasin Tronchet, tél. 2.15.50.

Prix des places : Fr. 2.75, 3.30, 4.40, 5.50.

DIS-MOI CE QUE TU FAIS DE TES LOISIRS... JE TE DIRAI QUI TU ES !

Il faut remercier la revue de la jeunesse suisse romande d'avoir, dans un vigoureux article intitulé « La machine à décerveler », attiré l'attention sur l'indigence de jeux tels que football électrique — baptisé « zin-zin » par les habitués — importés d'outre-Atlantique, et qui ne sont pas autre chose que des « machines à encaisser ».

M. Claude Richoz décrit dans « Jeunesse » ces appareils qui ne sollicitent d'autre geste du joueur que l'introduction, dans une fente, d'une pièce de monnaie qui déclenchera le mécanisme permettant à une bille de circuler au travers d'un système de ressorts à sonnette d'un bout à l'autre d'une espèce de petit billard. Cette nouveauté que le rédacteur définit « un jeu de hasard où l'on ne gagne rien » connaît, paraît-il, un succès sans pareil. Un moyen de plus d'exploiter la bêtise humaine, tel apparaît ce jeu devant lequel « on contemple non sans stupeur ces visages de jeunes garçons, d'hommes mariés et de presque vieillards, penchés sur ces machines à décerveler qui tuent le temps, l'esprit, la réflexion, empochant l'argent, en faisant briller des lumières et tinter des sonneries ». A noter qu'il n'est pas rare de voir des quinquagénaires s'amuser pendant des heures de cette pratique pérille, des jeunes gar-

çons dépenser 3 à 4 francs d'une soirée à ce jeu idiot, dans l'espoir d'une partie gratuite, récompense du gagnant !

Le bon sens de notre population ne réagira-t-il pas sagement en vouant rapidement à l'abandon ce terrain de jeu qui doit so succés — nous aimons à le croire — uniquement à l'attrait de la nouveauté ?

Le « Messenger social », de son côté, remarque que, lors des discussions ouvertes et il y a un peu plus d'un an à propos du projet d'introduction du jeu de la « boule » à Lausanne, des réactions assez vives s'étaient manifestées de la part des milieux intéressés. Son correspondant A. M. écrit : «... le scandale de l'affaire du Kursal de Montreux vient confirmer la sagesse de la position de nos Eglises et de la grande majorité de notre peuple. Les jeux de hasard sont, quoi qu'on en dise, un dangereux entraînement sur une pente glissante.

Réagir contre eux, c'est réagir en même temps contre tout un climat d'idolâtrie de l'argent, ce climat même qui fait oublier l'être humain et si souvent tourner ou accommoder les lois du pays. »

SAXON-SPORTS - LOTO

(Comm.) — Bien que l'année sportive soit terminée, toute activité n'a pas cessé au sein de notre club. Au contraire, tous les membres se sont dévoués pour préparer un loto magnifique.

Il appartient maintenant à vous, amis du F.-C., d'apporter votre généreux appui, en venant nombreux, dimanche 14 courant, à l'Hôtel de la Gare.

Bagnes - Cinéma

« LA FILLE MAUDITE ». — Une production italienne à grand succès présentée au Festival de Locarno en 1947, où la célèbre actrice Maria Michi, principale interprète de ce film, a obtenu le Prix mondial de la meilleure composition féminine. « La fille maudite » est un film qu'il faut voir. Séances : samedi 13 et dimanche 14 décembre, à 20 h. 30. Interdit sous 18 ans.

FULLY - CINE MICHEL

Le Ciné Michel vous présente cette semaine Tino Rossi le fameux chanteur de l'écran français dans le film « Destin ». C'est une poignante page de la vie d'un artiste célèbre aux prises avec les tristes réalités de la vie quotidienne.

Attention : prochainement : « Demain il sera trop tard », le film tant attendu.

VOUS POUVEZ CROIRE AU PERE NOEL !

Il est de mode aujourd'hui de tout mettre en doute : les opinions, les sentiments, les faits, et de s'écrier chaque fois que quelqu'un cherche à nous convaincre de sa sincérité : « Je ne crois pas au Père Noël ! »

Mais l'excès de méfiance est aussi nuisible, si ce n'est plus, qu'une confiance aveugle. N'oubliez jamais que les choses mauvaises c'est ne pas voir les autres et passer à côté de la chance au lieu de la tenter.

Si vous achetez aujourd'hui un billet de la « Loterie romande » en pensant aussi bien aux œuvres de bienfaisance et d'utilité publique qu'elle soutient, qu'à vos désirs personnels, les défaitses souriront peut-être de votre espoir.

Il n'empêche que le 13 décembre, prochain tirage, un gros lot de Fr. 100.000, un de 25.000, et d'autres d'une valeur coquette feront des heureux à la veille des fêtes.

Ceux-là auront eu raison de croire au Père Noël ! Le doute n'est pas la meilleure politique.

RADIO PROGRAMME

Vendredi 12 décembre

SOTTENS. — 6 h. 45 Voulez-vous apprendre l'anglais ? 7 h. La leçon de gymnastique. 7 h. 15 Informations. 7 h. 20 Propos du matin. 11 h. Emission d'ensemble. 12 h. 15 Le moment sportif. 12 h. 20 Le courrier du skieur. 12 h. 30 Les cinq minutes du tourisme. 17 h. 30 La rencontre des isolés.

18 h. 05 L'Agenda de l'entraide et des institutions humanitaires. 18 h. 15 Sicilienne. J.-S. Bach. 18 h. 20 La vie universitaire. 18 h. 45 Reflets d'ici et d'ailleurs. 19 h. 13 Le programme de la soirée et l'heure exacte. 19 h. 15 Informations. 19 h. 25 La situation internationale. 19 h. 35 De tout et de rien. 19 h. 45 Arabesques en noir et blanc. 20 h. 05 Pour la fête de Dame Royaume. 20 h. 30 Le 350e anniversaire de l'Escalade : La cité en péril. 21 h. 40 Peau de la Délivrance. Jean Binet. 22 h. 10 Poèmes du soir. 22 h. 30 Informations. 22 h. 35 L'Assemblée générale des Nations Unies, à New-York. 22 h. 40 Ceux qui travaillent pour la paix.

BEROMUNSTER. — 6 h. 15 Informations. 6 h. 20 Gymnastique. 6 h. 30 Musique légère. 7 h. Informations. 11 h. Emission d'ensemble. 12 h. 30 Informations. 12 h. 40 Sport et musique. 13 h. 25 Musique anglaise. 14 h. 30 Emission radiocolaire.

16 h. 30 Emission d'ensemble. 17 h. 30 Pour la jeunesse. 19 h. 10 Chronique du monde. 20 h. 25 Théâtre. 21 h. 10 Concert. 22 h. 15 Informations. 22 h. 20 Causerie.

DANS LE MONDE ENTIER

THERMOGENE

ENGENDRE LA CHALEUR ET COMBAT



PRIX : 2.03

Etablissements H. GIROD S. A., Carouge-Genève

Abonnez-vous au « Nouvelliste »



Voyez nos vitrines!

Un cadeau FREY

est toujours apprécié
et fait plaisir

aux petits comme aux grands!

Vêtements FREY, Lausanne, 16, Grand-Pont

Vigneron

sérieux et capable est demandé pour travaux complets d'environ 3 1/2 mesures, de vignes au coteau de Martigny-Bourg. S'adresser par écrit sous chiffre P 14102 Publicifas, Martigny.

Jeune homme

pas en dessous de 20 ans, honnête et travailleur, est cherché pour aider à la cuisine et nettoyage. Bons traitements et bons gages. Offres Ch. Kaiser, rest. Hirzbrunnen, Riehenteichstr. 110, Bâle.

On offre à vendre une trentaine de jeunes

brebis

portantes. S'adresser au Nouvelliste sous chiffre F 9043.

Jeune

employé de commerce

possédant diplômes de commerce et de fin d'apprentissage, et pratique, cherche place. Faire offres au Nouvelliste sous chiffre G. 9044.

A vendre

Tour à bois

combiné pour emplois multiples. S'adresser à A. Borloz, charron, Vouvry. Tél. (025) 3.41.17.

Belles et bonnes

Noix 1952

Fr. 1.40 le kg., plus port et emballage.

E. Andreazzi, Dongio (Tessin).



Bonbons extra fins
au chocolat

Cailler

Assortiment "Fémina"
riche choix de bonbons extra fins

Pour tous les goûts
pour toutes les bourses



Couveuses

modèles de 50 à 2000
œufs, d'une marche
éprouvée

Eleveuses

d'une solidité irréprochable,
et tous les accessoires.

Demandez prospectus No 1

A. Walder, Walchwil
(Zoug) Tél. (042) 7.82.04

On allonge

et élargit toutes chaussures.
Résultat garanti, par procédé
spécial, et installation spéciale.

Cordonnerie de Montéfan,
av. d'Echallens 107, G. Borel,
Lausanne.

Belles et bonnes

Noix 1952

Fr. 1.40 le kg., plus port et
emballage. — E. Andreazzi,
Dongio (Tessin).

On demande, pour le canton
de Vaud, dans famille
catholique pouvant pratiquer
gentille et honnête

jeune fille

comme débutante sommelière.
Gages Fr. 170.— à 200.—.
Entrée de suite.

Pierre Castella, Café du
Cerf, St-Cierges sur Moudon.
Tél. (021) 9.59.21.

Voyage - retour

On cherche

chargement

pour voyage à vide (ca., 18
décembre) du Valais pour la
Suisse centrale ou orientale.
Meubles ou autres marchandises

Peter Wolf, Chur, Autotrans-
porte. — Tél. (081) 2.18.41.



Un cadeau de Noël bienvenu

C'est le bon de voyage des entreprises suisses de transport. Qui ne tient pas à voyager au moins une fois gratuitement pour rendre visite à un ami ou à des parents ou simplement pour aller aux sports d'hiver! Vous pouvez faire cette agréable surprise en offrant un bon de voyage.

Les bons de voyage ne doivent pas nécessairement être demandés pour un itinéraire défini. Ils peuvent aussi être obtenus pour un montant fixe suffisant pour plusieurs voyages. Les bons sont en vente aux guichets des gares.



Pour une publicité bien comprise :
le « Nouvelliste Valaisan » est à votre disposition

NENDAZ — 1952

Quarante ans de majorité

Voici venu le temps du triomphe...

Cette année encore, la tradition conservatrice a renouvelé sa victoire, éclatante de couleur et souriante de fantaisie. C'est au-delà des lices agitées des campagnes électorales que le triomphe prend son sens profond.

40 années ont passé, longues dans la vie des hommes, courtes pour celles d'une commune. Chaque quatre ans, Nendaz réunit, avec les survivants de la grande victoire de 1912, tous ceux qui trouvent dans la politique une occasion de méditer sur le sort de la cité.

Cette année, Nendaz a voulu donner à sa campagne électorale une solennité particulière. 1952 est, en effet, celle du 40^e anniversaire de la majorité conservatrice de la grande commune, que renferme la vallée de Nendaz. Cette éclatante victoire fait s'effondrer les rêves conçus par les esprits agresseurs.

Il nous est doux que le président qui conduit notre parti à la majorité puisse encore assister aux manifestations d'aujourd'hui. Nendaz lui rend l'immense respect dont l'entoure la vallée.

40 années ont passé mais le temps n'a pas diminué de ferveur. Cette majorité n'est pas un cadeau du destin. Elle est la récompense des mérites d'un peuple à son image, le résultat de l'immense effort que fournissent les citoyens pour assurer la sécurité de la commune.

Les autorités sentent derrière elles, un profond unisson des cœurs et la communion de l'amour du parti, qui est celui du pays.

Les victoires succédées de 1912 à ce jour, sont celles que l'union des volontés et le sacrifice des hommes libres remportent sur l'esprit d'agression. Les conservateurs de Nendaz forment ensemble un barrage si résolu, qu'ils découragent ceux qui songent à troubler la paix.

Possédant pleinement les vertus essentielles de la politique, nos magistrats connaissent pour eux-mêmes et pour les autres la valeur et le prix de l'action des jettés qui, reboussent à peu près, le médiocre, se détournent des hommes d'argile, pour marcher vers la perfection en agrandissant les limites du possible.

Le parti conservateur de Nendaz dit le nom de ses hommes comme un symbole et gardera leur souvenir comme un exemple.

Ch. Fournier.

Vouvry

Sur une tombe

Dans notre monde on ne parle bientôt plus que d'exploits sportifs, de concours de beauté ou de marathon de danse, de divorces sensationnels et de gangsters.

Nous voudrions bien nous arrêter un moment et nous recueillir sur une tombe qui vient de se fermer.

Aujourd'hui une foule de parents et d'amis dans la peine sont venus accompagner à sa dernière demeure un jeune homme sur la poitrine duquel on aurait pu épingle la médaille du mérite et du courage.

Nous qui l'avons connu, nous ne pouvons que nous incliner avec émotion sur cette tombe trop tôt ouverte.

Né à Miex, le 26 décembre 1925, Marcel Buset fut un petit garçon plein de vie et de santé. Mais la fatalité sous la forme d'une pleurésie s'abatit sur lui et dès 9 ans sa vie fut un martyre. Subissant interventions chirurgicales sur interventions, il fut soigné par une maman admirable, au dévouement sans limite. Entre son papa qui le chérissait ainsi que son frère et sa sœur, il put se remettre petit à petit mais resta trop délicat pour faire de gros travaux.

Il acheta une jeep, apprit à conduire et, depuis lors, rivé au volant de sa machine, malgré les attaques incessantes de la maladie qui devait l'emporter, il travailla aux transports de vivres, passagers, caisses, sur la route de Vouvry-Tanday, sans jamais se plaindre, ne refusant aucun service, gardant jusque dans ses pires souffrances sa bonne volonté, son optimisme sourire qui cachait sa peine.

Il fut sur la brèche jusqu'à l'extrême limite de sa résistance physique. En pleine connaissance, il reçut son Dieu pour la dernière fois. Puis, après une semaine de lutte et d'agonie, ses mains s'immobilisèrent pour toujours.

Cardons à cette âme si simple et si généreuse, à ce cœur qui ne sut que se faire aimer une place de choix dans notre souvenir. Sa vie fut celle d'un brave, qui n'abdiqua que devant la mort.

Que ses parents dans la peine sachent que le souvenir de leur cher enfant sera pieusement gardé par tous ses amis.

J. P.

Monthey

VOL D'UNE VOITURE AUTOMOBILE ET ARRÊSTATION DU COUPABLE

— Inf. spéc. — Mercredi, dans la soirée, l'auto de M. le pasteur Benoit a été volée en pleine ville de Monthey.

Le signalement de cette voiture ayant été porté immédiatement à la connaissance des postes de police voisins, une patrouille de police vaudoise a été assez heureuse pour arrêter le délinquant sur la route qui conduit de Massongex à Bex.

Il s'agit d'une jeune homme, âgé de 16 ans, un nommé C. R., Valaisan.

Il a été incarcéré au château de St-Maurice à disposition de M. le juge informateur du district de Monthey.

La longévité chez les animaux

10 décembre (Cps). — Le loup et l'ours vivent rarement plus de vingt ans; le renard, dix à quatorze ans. Un lion peut atteindre soixante-dix ans. Les lièvres et les écureuils vivent huit ans. Il est prouvé que des éléphants ont vécu quatre cent dix ans. Le rhinocéros ne vit que vingt-cinq ans. La pintade, la poule et le dindon sont vieux à douze ans. Les baleines vivent mille ans. Les carpes cent cinquante ans. Un porc de vingt ans est aussi rare qu'un chien du même âge. Une chèvre et une brebis de quinze ans sont très vieilles. Un bœuf atteint rarement sa cinquième année. Un cheval ne dépasse guère trente-cinq ans. Un chat ne vit pas plus de quinze ans et un lapin huit à dix ans.

Evionnaz

† M. Maurice Richard

Les émouvantes obsèques faites le samedi 6 novembre au bon et fidèle paroissien que fut M. Maurice Richard, ont été la manifestation imposante et sincère de l'attachement de la population d'Evionnaz et des environs, au cher disparu.

Originaire et natif de la commune de Mex, M. Richard vint au début du siècle, avec la famille de ses parents s'établir à la Preyse, pour y exploiter un petit domaine qu'il aimait de tout son cœur. C'est dans ce petit coin, au sol peu généreux, qu'il éleva avec l'aide d'une épouse non moins courageuse, une famille de dix enfants qui sut lui faire honneur et lui donner la force nécessaire pour accomplir la rude tâche quotidienne.

Bon avec ses semblables, exemplaire en tout, il prodiguait généreusement ses conseils et ses encouragements. Charitable de nature, il vantait les qualités de son prochain et taisait ses défauts. Fidèle époux et bon père, M. Maurice Richard était très attaché à sa famille, celle-ci lui rendait bien cette affection profonde et simple, comme elle se témoigne encore réciproquement entre les cœurs qui ont ressenti les mêmes peines et lutté pour la même cause.

Cet amour paternel et filial n'a pas empêché ce vrai chrétien, à donner son temps, son dévouement et son savoir aux sociétés locales et voisines. Membre assidu de la Société de chant « La Lyre », dont il fut le président et le directeur-aimé durant de nombreuses années, il se dévoua pour le chant religieux, pendant un demi-siècle. Cette fidèle activité lui valut la médaille « Bene Merenti », la plus haute distinction.

(Suite en 8e page)

ciations régionales et de certaines sections locales avec leurs drapeaux, ainsi que les 15 meilleurs concurrents qui regurent la médaille de championnat de la Société suisse des sous-officiers. M. Crivelli, président central, insista sur l'importance de ces hautes distinctions qui ne seront remises qu'aux meilleurs parmi les 18,000 membres que compte la société.

Genève

POUR LA PRÉVENTION DU CRIME ET LE TRAITEMENT DES DELINQUANTS

Le chef de la section de la défense sociale au Département des affaires sociales des Nations Unies, M. Pau Amor, a fait mardi un exposé des buts que poursuit la conférence régionale sur la prévention des crimes et le traitement des délinquants, actuellement réunie à Genève.

Il s'est attaché à relever qu'au cours de ces dernières années le nombre des délinquants et la criminalité n'ont fait qu'augmenter, que les causes doivent en être attribuées aux conséquences fâcheuses de la guerre, aux conditions économiques difficiles et peut être aussi à la tendance à vouloir vivre facilement sans travailler.

De plus, le nombre des récidivistes dans bien des pays représente plus du 50 % du nombre des condamnés.

M. Amor pense que le problème de la délinquance n'est pas traité d'une façon suffisamment réaliste et avec toute l'attention voulue. Il ne s'agit pas d'un problème juridique, mais bien plus d'un problème social; il faut être renseigné sur le milieu social dans lequel vit le délinquant, sur ses antécédents familiaux. Le premier délit est souvent sans gravité; il faut en rechercher l'origine pour pouvoir y mettre un frein. Il faut une amélioration de l'éducation scolaire, s'occuper de l'aspect moral, améliorer les conditions sociales. Un examen médical et psychologique est nécessaire pour rechercher de quelle façon le délinquant peut être réadapté à une vie sociale normale. Pour les délits de peu de gravité, il faut éviter la prison où le coupable risqué de rencontrer des individus plus tarés que lui-même. Dans les cas plus graves, l'autorité doit utiliser au maximum la durée de la peine pour donner au condamné toutes les possibilités de refaire une vie normale et pour éviter la récidive. Nécessité encore à cet effet d'un personnel adéquat.

M. Amor a exposé ensuite le programme adopté par les Nations Unies pour travailler utilement à de telles fins. Des experts spécialisés dans toutes ces questions ont été désignés, qui se réunissent sur un plan régional, comme le font actuellement les experts assemblés à Genève, puis ce sera l'établissement par les différents groupes régionaux de recommandations dont pourront s'inspirer les gouvernements pour atteindre aux meilleurs résultats possibles.

M. Amor a souligné les progrès déjà réalisés et précise que tous ces problèmes sont étudiés en étroite liaison avec les institutions spécialisées de Nations Unies et les organisations internationales également spécialisées dans ces domaines.

UN CYCLISTE TUE PAR UN TRAIN ROUTIER

Sur la route cantonale, près de Crociffisso di Savosa, le cycliste Franz Tücha, 23 ans, Grison, domicilié à Massagno, a été happé, mercredi matin par un train routier de Varese. Le chauffeur, qui ne s'était pas aperçu de l'accident, continua sa route. M. Tuena a été trouvé quelques instants après l'accident grièvement blessé à la tête et transporté à l'hôpital où il a succombé dans la journée. Il était marié depuis deux mois. Le chauffeur a été arrêté à Bellinzona pour les besoins de l'enquête et conduit à Lugano.

Allocations familiales aux paysans de la montagne

La loi fédérale réglant le régime des allocations familiales aux travailleurs agricoles et aux paysans de la montagne entrera en vigueur le 1er janvier 1953. Il s'agit là d'un acte législatif prorogeant en quelque sorte l'ordonnance provisoire prise en vertu des pleins pouvoirs et en vigueur actuellement, à laquelle on a toutefois apporté des changements pour une part notable.

L'allocation mensuelle pour enfants a été portée à Fr. 9.—, les conditions à remplir pour y avoir droit ont fait l'objet d'une réglementation entièrement nouvelle. On ne se fondera plus, à partir du 1er janvier 1953, sur la grandeur de l'exploitation ou sa capacité de rendement exprimée en unité de gros bétail, mais sur le revenu net. Tout paysan montagnard ayant un revenu net inférieur à Fr. 3,500.— a droit de recevoir les allocations pour enfants. Si le revenu net dépasse ce chiffre, le paysan de montagne peut déduire de son revenu net Fr. 350.— pour chaque enfant de moins de 20 ans incapable de gagner leur vie. Un exemple éclairera mieux la chose: M. X., paysan de la montagne, a un revenu net annuel de Fr. 5,000.—, selon l'impôt de défense nationale. Il a 5 enfants; 4 ont moins de 15 ans et 1 moins de 20 ans qui est en apprentissage. La limite de revenu se calcule ainsi: Revenu net selon l'impôt de défense nationale Fr. 5,000.— Déduction pour 5 enfants (Fr. 350.— par enfant) Fr. 1,750.— Revenu net sur lequel se fonde l'octroi d'allocations pour enfants: Fr. 3,250.—

Dans le cas particulier, le revenu net de 3250 fr. est inférieur à la limite sociale du revenu (Fr. 3,500.—). L'agriculteur en question a donc droit chaque mois à 5 allocations de 9 francs, soit 15 francs, représentant une somme de 540 francs par année. Ainsi, diverses familles nombreuses qui possèdent une importante exploitation mais endettée, et qui n'avaient pas droit à ces allocations, reçoivent une aide bienvenue. Une autre innovation importante est celle-ci: les fils mariés de paysans de

montagne, travaillant dans l'exploitation paternelle, pourront également recevoir des allocations pour leurs enfants.

Les inscriptions pour le retrait d'allocations pour enfants doivent se faire auprès de l'office où l'on verse les cotisations à l'AVS. Il s'agit en général des caisses locales de compensation AVS.

Quant aux allocations familiales aux travailleurs agricoles, elles n'ont subi que peu de modifications. Les allocations de ménage demeurent fixées à 30 fr. et celles pour enfants à 9 fr. par mois. En revanche, il n'y a pas de limite maximum de revenu pour les ayants droit, les allocations étant versées pour chaque enfant de moins de 15 ans et chaque apprenti de moins de 20 ans.

Nul ne peut bénéficier des allocations familiales simultanément en qualité de travailleur agricole et de paysan de montagne.

CONTRE LA POLLUTION DES EAUX DU LAC DE CONSTANCE

La ville de Lindau demande que sur les 200 millions de francs suisses qui doivent rester comme prêt à l'Allemagne occidentale, selon le règlement des dettes allemandes de clearing, un subside soit accordé pour la construction d'installations de verdure des eaux. Les autorités régionales et de la ville interviendront auprès du gouvernement bavarois pour lui demander de faire des démarches auprès du gouvernement fédéral dans ce sens pour le cas où la Suisse serait d'accord. L'installation projetée doit empêcher la pollution des eaux du lac de Constance. Les autorités locales allemandes sont d'avis que la Suisse est intéressée à ce projet puisque les communes riveraines suisses tirent de l'eau potable du lac. Le prêt suisse se ferait à la condition que les subsides porteraient intérêt à 3 %, quand les entreprises intéresseraient la Suisse. La ville de Lindau a établi un projet de canalisation dont la ville à elle seule ne saurait assurer la couverture financière.

Berne

CONDAMNATION D'UN SATYRE

La Chambre criminelle du canton de Berne a condamné à deux ans et demi de réclusion un homme coupable d'avoir commis pendant quatre ans des actes contre nature sur des enfants.

L'homme ayant tout avoué à l'instruction, elle a siégé sans jury. Elle lui a infligé une peine relativement modérée en considérant qu'il jouissait auparavant d'une bonne réputation et n'avait jamais été condamné.

NOUVELLES LOCALES

La pierre à fourneau

C'est bien plutôt « procès au village » qu'il faudrait écrire, car la pierre dont il s'agit n'a été que la cause du litige dont je me propose d'entretenir le lecteur. Une dalle se morfondait dans un champ, tout à l'heure près d'un petit village montagnard. Une pierre plate, d'un bleu-vert, apparentée à cette variété ocellée qu'on appelle serpentine. Elle servait peut-être parfois à dévier dans le champ l'eau fertilisante du ruisseau voisin.

Un jour qu'il passait par là, un habitant du village la vit et il se dit qu'elle ferait pas mal pour soutenir du fourneau dont les assises s'en allaient par morceaux. Il s'en empara donc et l'emporta chez lui. Il la considéra comme chose sans maître, et, une fois chez lui, la prépara à sa guise, de façon qu'elle convint à l'usage auquel elle était destinée. Malheureusement pour lui, son larcin avait un témoin. Le fait fut rapporté au propriétaire du champ qui somma par pli chargé le fauteur de remettre intacte la dalle où elle se trouvait auparavant. Comme cette injonction n'eut pas de suite, l'homme au fourneau fut cité par devant le juge communal. Il y fit défaut et l'affaire, remise entre les mains d'avocats conduisit l'amateur de pierre devant le tribunal de district.

« Pour une misérable pierre », pensèrent avec raison les lecteurs. Hélas! ce n'est que trop vrai! Chez nous, on aime les procès. On les « nourrit » comme on dit, en nourrissant avec eux les hommes de loi qui sont fort nombreux au « Vieux-Pays ». Que diable, il faut bien les occuper! Loin de nous l'intention de discréditer la corporation des juristes. Elle fait son métier. C'est bien plutôt l'esprit de chicane et de procédure de beaucoup de nos gens qu'il convient de combattre. Pour un oui ou pour un non, on se dispose à recourir aux tribunaux. On crée et perpétue ainsi des animosités et des haines. Alors qu'il serait si facile de s'arranger, surtout quand il s'agit de bagatelles, comme cette pauvre pierre gisant au bord d'un pré. Bien sûr que l'homme qui l'a enlevée aurait dû au préalable solliciter une autorisation. Ou du moins, voir à s'excuser auprès du légitime propriétaire et le dédommager au besoin. Si l'on a pas cru devoir faire ces démarches, c'est qu'il pensait probablement que l'affaire était de bien peu d'importance. Ou bien qu'il éprouvait quelque plaisir à « faire marcher » un adversaire politique ou de clan local. Quoi qu'il en soit, on peut dire que l'objet du litige ne valait pas un procès, loin de là. Et que beaucoup d'autres cas litigieux en terre valaisanne n'ont guère plus d'issues.

Il fut un temps où la considération, dans nos villages de montagne surtout, se jugeait au nombre de procès que tel individu avait fait. Et l'on disait de certains d'entre eux qu'ils naissaient avec le Code en poche... On voit par ce qui précède que ce temps n'est pas encore tout à fait révolu. Cps.



Madame Antoine CRETTON, à Martigny-Ville; Monsieur et Madame Edouard CRETTON et leurs enfants, à Martigny-Ville; Madame veuve Ida RAMSEYER et ses enfants, à Genève; Monsieur et Madame Alexis CRETTON et leurs enfants, à Lausanne; Madame veuve Gislave VOUILLOZ et ses enfants, à Châtelard et Genève; Monsieur et Madame Eugène VOUILLOZ et leurs enfants, à Vernayaz; Madame veuve Joseph MORET et ses enfants, à Evian; Madame veuve Agathe GAY et ses enfants, à Evian; Madame veuve Casimir VOUILLOZ et ses enfants, à Fribourg; Madame veuve Alphonse VOUILLOZ et ses enfants, à Fribourg; ainsi que les familles parentes et alliées, ont la profonde douleur de faire part du décès de

Monsieur Antoine CRETTON

Facteur retraité leur très cher époux, frère, beau-frère, oncle, neveu et cousin, décédé après une courte maladie à l'âge de 67 ans, muni des Sacraments de l'Eglise. L'ensevelissement aura lieu à Martigny-Ville, samedi 13 décembre 1952, à 10 heures. Le présent avis tient lieu de faire-part.

Dans l'impossibilité de répondre individuellement à toutes les personnes qui, de près ou de loin, leur ont témoigné de la sympathie lors de son deuil, la famille de feu Marcel BUSSET exprime sa profonde gratitude à tous ceux qui l'ont entourée par leur présence, leurs messages et leurs magnifiques envois de fleurs. Un merci tout spécial aux amis de Miex, de Tanay, de Vouvry, à la Classe 1925, à la Jeunesse radicale, à la Jeunesse de Miex et aux amis vaudois. Miex s. Vouvry, le 12 décembre 1952.

Des nuits de 9 heures pour les prostatiques

Le malade tyrannisé par sa prostate et qui doit se relever plusieurs fois chaque nuit oubliera vite ses misères s'il suit le traitement magnésien au moyen des Dragées de Magnogène. Les évènements impérieux et fréquentes, les brûlures du canal et les écoulements cessent ou s'atténuent; la prostate se décongestionne, les mictions redeviennent normales et l'état général s'améliore sensiblement. Chez les prostatiques opérés, les Dragées de Magnogène provoquent un rapide relèvement des forces et rétablissent le fonctionnement de la vessie. En vente dans les pharmacies et drogueries.

Ah! la bonne et fraîche odeur de cuisine!

Morgia

met du mieux
dans mes mets!

A chaque mets sa recette!... mais toute recette est à base de graisse MORGIA 10% vitaminée A + D. Elle est spécialement empaquetée, avec toute sa saveur, pour garder sa pleine fraîcheur.
Ajoutez la santé à vos repas... votre famille aimera MORGIA!



... avec 4 points Silva

Demandez-la à votre épicier... vous n'en voudrez plus d'autre, tant elle est bonne!

Produits soumis au contrôle permanent de l'Institut suisse des vitamines, à Lausanne.

MORGIA prépare aussi la fameuse mayonnaise et la célèbre moutarde en boîte, vous savez, la boîte qui s'ouvre toute seule!



Les cadeaux...

POUR MADAME

Jupes	17.50
Tabliers fantaisie	3.60
Tabliers fourreaux, m. l.	14.90
Chemises de nuit	9.90
Parures	10.70
Combinaisons	4.90
Bas Nylon Suisse	4.90
Foulards pure soie	7.50
Culotte	2.90
Chemise	2.50
Gilet	24.50
Fuseaux — Bas — Mouchoirs	
Pullover — Echarpes — Gants	
Blouses — Lingerie fine	

POUR MONSIEUR

Complets ville fil à fil	139.—
Vestons	45.—
Pantalons	27.—
Manteaux	98.—
Manteaux gabardine	150.—
Costs de feu	63.—
Pyjamas	19.90
Chemises	16.40
Chapeaux	11.90
Fuseaux Gabardine	60.—
Robes de chambre — Windjacks	
Pullover ski — Echarpes	
Cravates — Foulards — Gants	
Chaussettes	

POUR ENFANTS

Norvégiens, de 2 à 6 ans	21.—
Manteaux — Complots	
Windjacks	
Chaussons de ski, No 2	—90
Tabliers — Gants — Bonnets	
Mouchoirs — Bas — Lingerie	
Casquettes — Bérêts	
Trainings — Chemises — Pélerines	

GRANDS MAGASINS

à la Ville de Paris
SION
Confections Spécialisées
HOMMES ET ENFANTS

TELEPHONE 218 22

NOUVEAUTE :

Pour l'achat de chaque complet, notre **Tailleur spécialiste** vous conseille et fait les retouches gratuitement, et nous vous offrons une cravate et un cintre.

ENVOIS PARTOUT

Tuch A.G.

Maison qui signifie : Bonne qualité. Coupe impeccable. Prix sans concurrence

Lard fumé MAIGRE

sans os, Fr. 6.60 le kg.
SAUCISSONS VAUDOIS
pur porc, à Fr. 6.80 le kg.
Envoi contre remboursement.
Boucherie **COLLIARD**, Clartens-Montreux, Rue de la Gare

A vendre, faute de place,
11 MOTOS
Fr. 2000.—

NSU, Allegro, Norton, Concord 2 cyl., avec side-car, FN av. side-car, Terrot, A 680 Motobacoché, 2 Sunbeam, AJS (5 mach. avec boîte 4 vitesses).
Ecrire sous chiffre 7-70 au Journal de Montreux.

Char de transport

avec plot à billon et pont avec hausse 3 m3. 8 pneus de réchange, chaîne à neige, flèche et béquille pour tracteur ou camion et treuil à billon. Cédé pour Fr. 3000.—
S'adresser à Bernard Simon, Ecluse 28, Aigle.

A vendre

6 tables occasion en bois dur dessus noyer, dim. 130-70, à Fr. 25.— pièce. S'adresser au Café de la Colonne, à Bex et faire offres à M. R. Mathieu, Lavay.

Foin

Environ 10,000 kg. de foin et 17 moutons, race Blanche des Alpes, à vendre en bloc, Fr. 4200.—. Tél. midi et soir au (025) 3.51.82.

LOTÉRIE ROMANDE

demain...

TIRAGE A CHÂTELAINÉ (Genève)

Qualité et Prix = **MIGROS** = Qualité et Prix

Tout pour préparer vos biscuits des fêtes

Farine fleur 1.38⁸
pqt 1080 gr. 1.50 kg.

Farine mi-blanche -.67¹
pqt 1490 gr. 1.— kg.

Sucre cristalliser -.87³
pqt 2290 gr. 2.— kg.

Sucre à glacer 1.16²
pqt 430 gr. 0.50 kg.

Sucre vanillé 1.—
2 sachets = 25 gr. 0.25 100 gr.

Oeufs frais importés -.28³
le carton de 6 p. 1.70 la p.

Raisins secs de Californie 1.—
(Kg. 1.65³) pqt 605 gr.

Raisins sultan de Californie 1.—
(Kg. 1.69³) pqt 590 gr.

Orangeat-Citronat -.50
(½ kg. 1.67) pqt 150 gr.

Noisettes sans coquille 1.—
(½ kg. 2.25³) pqt 222 gr.

Amandes sans coquille 1.50
(½ kg. 2.38) pqt 315 gr.

Levure -.25
(100 gr. 0.55 gr.) 3 sachets de 15 gr.

Cannelle en poudre -.50
(100 gr. 0.45³) le sachet 110 gr.

Beurre de cuisine la motte 250 gr. **2.15**
500 gr. **4.25**

Beurre fondu le pqt 500 gr. **4.95**

Graisse beurrée 10 % la plaqué 505 gr. **1.75**

Graisse « Sta Sabina » 20 % de beurre (½ kg. 2.23) la plaqué 505 gr. **2.25**

Huile d'arachides « Amphora » la bout. 1 l. = 920 gr. **2.75**

Huile d'arachides pure, la bout. 1 l. = 920 gr. **2.50**
(+ dépôt pr verre)

Coopérative **MIGROS** Coopérative

Casablanca



D'après les derniers rapports, les émeutes qui viennent d'ensanglanter la ville ont été soigneusement préparées. L'ordre a été rétabli. Voici l'arrestation d'un émeutier.

te distinction décernée par le Saint Père à un chanteur.

En témoignage de reconnaissance et en souvenir de ce paonier combien regretté, la Lyre, à sa sépulture, chanta pour lui avec recueillement et émotion, sous la direction de M. Meitan Gustave, la messe de Requiem de M. Camille Martin.

Sa dépouille mortelle fut conduite au champ du repos, par quatre vétérans de la Lyre, tandis que deux Bene Merenti tenaient les cordons de crêpe.

Au cimetière, la « Thérésia », chorale d'Épinassey, dont M. Richard fut également le directeur apprécié et membre dévoué, exécuta sous la direction de M. Fernand Dubois, un chant d'adieu « Sur une tombe », morceau composé par le directeur lui-même et dédié au défunt.

La grande foule qui l'a accompagné à sa dernière demeure, s'est inclinée respectueusement devant la dépouille de celui qui fut un homme dans toute la grandeur du terme.

En plus de la nombreuse parenté, entouraient le défunt plusieurs représentants des autorités religieuses et civiles, MM. les présidents des tribunaux de St-Maurice-Martigny et de Monthey, M. le préfet du district, M. le commandant de la gendarmerie valaisanne, les brigadiers de Martigny et de St-Maurice et les présidents de nombreuses communes.

La société « L'Echo d'Arbignon » de Colonges, un peloton imposant de gendarmes, une délégation de la C. P. G. F. 10, ont tenu à apporter au cher disparu et à la famille le témoignage de leur sympathie.

Un ami, un grand chrétien n'est plus, il s'en est allé jouir du bonheur que Dieu réserve au bon et fidèle serviteur.

A son épouse et à ses enfants vont les condoléances de toute une population qui partage leur immense chagrin. Des amis.

Elections communales

Irrégularité à Monthey (?)

L'élection du Conseil communal s'est déroulée dans le calme, bien que certaines armes utilisées par les radicaux n'aient pas été très loyales. Nous y reviendrons.

Le parti conservateur-populaire, qui a fait une campagne modérée et n'a exercé aucune pression, marque un léger recul comparativement au scrutin de 1948.

Il s'agit là d'un épisode de la vie politique qui ne portera pas à conséquence.

Le bureau de vote a été installé, cette année, dans la salle de gymnastique. Il n'y avait pas de couloir d'isolement, malgré les exigences de la loi électorale et les récentes directives du Département de l'Intérieur aux communes. Aussi, pour une question de principe et sans y mettre le moindre esprit « revanche », les conservateurs formeront-ils vraisemblablement un recours.

Samedi et dimanche, les citoyens sont appelés à élire le Conseil général. Les socialistes ne seront pas de la partie, car ils n'ont pas déposé leur liste dans les délais et les règles de la proportionnelle font obstacle à une entente.

Le parti conservateur-populaire, qui n'est pas un parti de classe, mais un mouvement communautaire, présente d'excellents candidats de tous les milieux sociaux. En voici les noms :

LISTE No 2

Barman André de Camille, employé de bureau
Besse Georges d'Emile, ouvrier d'usine
Colombara Pierre, maître d'état
Défago Marc, ouvrier d'usine
Detorrenté Joseph-Marie, notaire
Donnet André de Théodir, ouvrier d'usine
Donnet Pierre d'Edouard, commerçant
Franzen César, infirmier
Galletti Adrien, commerçant
Giovanna Gabriel, ouvrier d'usine
Girod Joseph, ouvrier d'usine
Ingnoli Jean-Baptiste, maître d'état
Jacquenoù Marcel, ouvrier d'usine
de Kalbermatten Victor, médecin
Marclay Paul, commerçant
Martenet Joseph de Camille, infirmier
Monay Fernand, machiniste
Morisod Antoine, médecin-vétérinaire
Premand Henri, agriculteur
Raboud Clovis, agriculteur
Raboud Fernand, agriculteur
Raboud Théophile, gérant
Rey Alexis, ouvrier d'usine
Udriot Robert, agriculteur
Zenklusen André, ouvrier d'usine
Zimmermann Charles, architecte

Dernière Heure

LE CONFLIT ANGLO-IRANIEN

Est-ce la fin du cauchemar?

LONDRES, 11 décembre. (Ag.) — Le conflit anglo-iranien des pétroles est susceptible de se terminer par l'une des plus grosses transactions financières de l'histoire, ainsi que par un nouveau partage des pétroles du Moyen-Orient, entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Telle est l'opinion des milieux pétroliers britanniques, à la suite de l'arrivée à Londres de M. Paul Nitze, chef de la section politique du Département d'Etat, qui est en route pour Paris, où la réunion du Conseil de l'OPEAN sera l'occasion de nouveaux entretiens Eden-Acheson sur le pétrole.

En dépit de ses démentis, l'impression prévaut dans ces milieux que M. Nitze serait porteur d'une proposition sensationnelle de la part des grandes compagnies américaines des pétroles en vue d'un règlement du conflit.

Il s'agirait non seulement d'offrir à l'Anglo-Iranian Oil Co une indemnité de l'ordre de 300 millions de livres pour qu'elle renonce à ses droits sur les pétroles iraniens, mais encore de lui assurer une plus forte participation dans un autre pays producteur de pétrole du Moyen-Orient, par exemple à Kuwait.

Selon ces milieux, il existerait un accord secret anglo-américain datant d'août 1945 et prévoyant un partage approximatif des ressources de pétrole du Moyen-Orient entre les deux pays : la Grande-Bretagne devait, aux termes de cet accord, conserver des droits exclusifs en Perse (Anglo-Iranian Oil Co), les Etats-Unis en Arabie séoudite (Arabian American Oil Co) et être associés dans tout le reste du Moyen-Orient.

La guerre d'Indochine

Nette recrudescence

HANOI, 11 décembre. (AFP.) — L'activité du Vietnam est « en nette recrudescence » dans le delta du Fleuve Rouge, a déclaré, jeudi soir, un porte-parole de l'état-major français au cours d'un exposé général sur la situation qui a prévalu ces jours derniers dans cette région.

Parlant de presque tous les secteurs du delta, le porte-parole a énuméré les harcèlements de postes, les attaques de convois, les embuscades du côté rebelle et, du côté français, les opérations d'assainissement et les bombardements.

Il a fait remarquer que depuis quelques jours, les Vietminhs semblent s'attaquer de préférence aux milices catholiques. Ce fait est à rapprocher d'une sorte de « persécution » menée contre les communistes catholiques en zone contrôlée par le Vietnam, notamment en nord-annam.

DEPASSEMENT FATAL

KREUZLINGEN, 11 décembre. (Ag.) — M. Traugott Seiler, ouvrier demeurant à Berg circulait à motocyclette entre Kreuzlingen et Berg quand il voulut dépasser un camion au moment où un autre camion arrivait en sens inverse. Une collision se produisit et le motocycliste fut tué sur le coup. Il était père de deux enfants en bas âge.

Ces candidats trouveront certainement grâce devant le corps électoral.

ENCORE QUELQUES RESULTATS

St-Léonard

Sont élus : MM. Bitz Jean, président (cons.) ; Bétrisey Henri, vice-président (cons.) ; Gillioz Louis, conseiller (cons.) ; Studer Gilbert, conseiller (rad.) ; Schwery Ignace, conseiller, (rad.).

Sont élus : Juge : M. Bétrisey Jean-Baptiste (cons.) ; vice-juge : Pannatier Henri (rad.).

Ardon

Electeurs inscrits 419. Votants 411, soit le 98,1 %.

Suffrages conservateurs : 1834. Suffrages radicaux : 1007. Lampert Marius, cons. ; Delaloye Pierre, cons. ; Delaloye Ignace, cons. ; Gaillard Henri, cons. ; Frossard Jérémie, cons. ; Delaloye Roger, rad. ; Delaloye Albano, rad.

Juge : Mariéthod Célestin, cons. ; vice-juge : Brocard Marcel, cons.

Massongex

Le nouveau conseil communal de Massongex est composé comme suit : Edouard Rappaz, Francis Vernay, Francis Roserens, Emile Mottiez, Robert Gollut, Victor Ruppen et Léon Mottiez, tous conservateurs.

Messieurs Rappaz et Vernay ont été respectivement réélus président et vice-président. M. Jacques Tonnetti et M. Ulysse Mottiez, tous deux conservateurs, sont également réélus juge et vice-juge.

Après avoir demandé la proportionnelle les partis de la liste d'entente radicale-socialiste n'ont pas déposé de listes dans les délais prévus par la loi. Tous les candidats présentés par le parti conservateur ont été élus. Si cette victoire n'a pas l'éclat d'autres victoires elle est cependant significative et tout à l'honneur du parti et de ses adhérents dont le nombre va sans cesse croissant.

Troistorrents

Le corps électoral de Troistorrents, satisfait de son administration communale, a réélu les candidats en

Le franc français en mauvaise posture

M. Pinay lutte contre toute dévaluation

PARIS, 11 décembre. (Ag.) — Du correspondant de l'Agence télégraphique suisse :

De plus en plus, il est question de dévaluation pour soi-disant mettre de l'ordre dans les affaires de l'Etat et rendre les prix français compétitifs. Ces bruits, que répandent les journaux et les milieux hostiles au gouvernement se fonderaient sur un projet d'alignement de la livre sterling rendu nécessaire par la conjoncture britannique, mais que les cercles officiels et bancaires de Londres ont d'ores et déjà démenti.

Dans les milieux de la Bourse, depuis la stabilisation du franc, les affaires sur le marché de l'or sont devenues plus étroites. On y verrait sans déplaisir une nouvelle manipulation qui rendrait inévitable un bond en avant du métal jaune.

Dans les milieux de la haute finance, on ne croit pas que ces rumeurs, dont on attribue l'origine à des spéculateurs impatients de réaliser de lucratives opérations, reposent sur des bases sérieuses. Comme le gouvernement, ils font observer que le remède serait pire que le mal et provoquerait automatiquement une hausse générale du coût de la vie qui se répercuterait immédiatement dans la balance commerciale. Ils font également remarquer qu'un alignement général des monnaies européennes, que semblent souhaiter certains hommes politiques, ne changerait pas grand-chose à la situation présente, les diverses devises conservant, à peu de chose près, le même écart les unes par rapport aux autres.

Cela n'empêche pas certains milieux de considérer la création d'une monnaie flottante qui abandonnerait les cours actuels — en langage clair une nouvelle dévaluation — comme la panacée susceptible de consolider le crédit du pays, de revigorer le commerce extérieur, de rendre de l'activité aux entreprises en déclin, de résorber le chômage, d'accorder de hauts salaires, de faciliter les investissements, de hâter la reconstruction, en un mot d'assurer et d'augmenter le bien-être de la nation.

Dans leur esprit, l'élévation correspondante et mathématique du prix des importations, notamment celle des matières premières, serait contre-balancée par une plus grande productivité, laquelle permettrait de réduire les prix de revient et, par le fait même, de stimuler les exportations. Ils estiment que cet alignement du franc interviendrait dans les premiers mois de l'année prochaine, lorsque les difficultés de trésorerie qu'ils escomptent et qu'ils annoncent auront acculé le Cabinet Pinay à cette extrémité.

Mais, de son côté, le président du Conseil, qui ajoute à son sens politique la pratique des affaires, se refuse à toute manipulation du franc. Il a déjà déclaré que si l'assemblée se lançait sur cette voie, elle devrait auparavant choisir un autre chef du gouvernement.

IMPRUDENCE FATALE D'UNE FILLETTE

ZURICH, 11 décembre. (Ag.) — Jeudi, peu avant midi, une fillette de 7 ans voulait traverser la rue quand elle fut atteinte par une automobile venant de Dubendorf et projetée contre un arbre, elle a été tuée sur le coup. L'automobiliste, qui affirme avoir roulé à une vitesse de 65 à 70 km. à l'heure, n'a vu l'enfant que trop tard.

fonction sauf deux démissionnaires qui ont été remplacés par deux citoyens qui seront, nous n'en doutons pas, à la hauteur de leur tâche. Le nouveau conseil est ainsi composé : Crépin Norbert, président ; Rossier Eugène, vice-président ; Donnet Théodule, Claret Marcellin, Dubosson Pierre, Défago Norbert, Granger René, Bellon Clément, nouveau ; Rouiller Isaïe, nouveau.

Nous soulignerons en passant le succès obtenu par M. Crépin, président, qui a obtenu le 90 % des voix au premier tour ; ce qui est un record.

M. Donnet Joseph, buraliste postal, a été élu juge communal et M. Donnet Théodule, vice-juge.

Tous nos vœux à ces magistrats pour la tâche qui leur incombe.

Un citoyen.

Fully

Parti conservateur

Les adhérents au Parti conservateur sont convoqués en assemblée générale, vendredi soir, à 20 h., à la grande salle du collège.

Ordre du jour : Désignation des candidats à la présidence et vice-présidence de la commune. Divers.

Le Président.

ASSOCIATION VALAISANNE EN FAVEUR DES INFIRMES ET DES ANORMAUX

L'assemblée annuelle de l'Association valaisanne en faveur des infirmes et des anormaux aura lieu à la Maison de Santé de Malévoz le mercredi 17 décembre, à 16 heures.

ORDRE DU JOUR :

1. Lecture des comptes et du rapport annuel.
2. Renouvellement du comité.
3. Divers.

Le Comité.

Imprimerie Rhodanique — St Maurice

LE CONFLIT RACIAL EN AFRIQUE DU SUD

JOHANNESBOURG, 11 décembre. (Reuter.) — L'avocat indigène Nelson Mandela, chef de la campagne d'opposition aux lois injustes, s'est vu interdire, pour une durée de six mois, de participer à des réunions. M. Mandela est président de la Section Transval du Congrès national africain. Le ministre de la justice, M. Swart, lui a interdit de résider hors du district pendant cette période.

L'interdiction de participer à une assemblée a été prise en application de la loi contre le communisme.

Les troubles de Casablanca 400 EMEUTIERS DEVANT LE TRIBUNAL

CASABLANCA, 11 décembre. (AFP.) — Quatre cents individus arrêtés au cours des émeutes ont été déférés au Tribunal du Pacha de Casablanca. Ce sont presque tous des habitants des « Médinas » (quartiers arabes) ou de la périphérie.

Dans toute la ville arabe, la consigne donnée est de fermer les boutiques cet après-midi.

Ce matin, dans la banlieue de la ville, une partie importante des forces stationnées à Casablanca a été passée en revue par le général Duval, commandant supérieur des troupes du Maroc, et le général Delcuze, commandant de la subdivision de Casablanca. Les troupes ont ensuite défilé dans les rues avoisinant le quartier des carrières centrales.

LE CALME N'EST PAS ENCORE TOTAL

CASABLANCA, 11 décembre. (AFP.) — Un mot d'ordre a circulé à 14 heures dans la ville, enjoignant aux Marocains de faire grève pendant trois jours et des inscriptions excitant les gens sont apparues sur les murs. Dans la matinée de jeudi, un tenancier de café maure, porteur d'un mousqueton, a été arrêté dans l'ancienne Médina.

Plusieurs milliers de Marocains sont groupés à la périphérie sud de Casablanca. Des barrages de police et de troupe se trouvent à l'entrée des divers quartiers indigènes de la ville. L'accès des écoles situées aux limites de la nouvelle Médina a été interdit jeudi après-midi. Le personnel des hôpitaux est en état d'alerte.

Les ailes brisées

31 morts

TAIPEH, 11 décembre. (Reuter.) — Un appareil « Dakota », appartenant aux nationalistes chinois, tombé sur l'île de Formose. 31 personnes, dont trois enfants, ont perdu la vie. Le pilote a cherché à atterrir sur un aérodrome situé à 120 km. de Taipei, quand l'appareil, trompé par le brouillard, a percuté sur une colline voisine.

Conseil des Etats

Toujours le budget

BERNE, 11 décembre. (Ag.) — Le Conseil des Etats, poursuit, jeudi matin, l'examen du budget de la Confédération au Département de l'économie publique. Le Conseil national a majoré de 500,000 fr. en tout les crédits prévus pour les améliorations foncières, les constructions et les colonisations après discussion et une intervention de M. Rubattel, conseiller fédéral, le Conseil décide, par 27 voix contre 10, de rétablir les crédits aux taux fixés par le Conseil fédéral. La Chambre refuse également de porter de 20,000 à 25,000 francs la subvention de l'association suisse de la colonisation intérieure et d'agriculture industrielle. Le budget de l'économie publique est ainsi approuvé.

Le budget du Département des postes et des chemins de fer n'appelle aucune remarque particulière, ni celui de l'administration des PTT.

Le Conseil adopte encore un postulat de M. Stüssli, Glaris, invitant le Conseil fédéral à réétudier le problème des subventions fédérales et de présenter au Conseil un rapport et des propositions. L'étude doit porter tant sur les bases légales que sur les principes d'après lesquels les subventions sont fixées.

Dans une dernière intervention, M. Weber, conseiller fédéral, a dit que la réduction des subventions était chose assez difficile comme l'ont montré les débats parlementaires. Le Conseil fédéral avait proposé des réductions pour un montant de 2,800,000 francs. Le Conseil national a réduit cette somme de 828,000 francs et le Conseil des Etats de 307,000 francs. Pour l'ensemble du budget, les décisions du Conseil des Etats représentent une amélioration de 3,950,000 francs, et celles du Conseil national de 5,550,000 francs.

Séance de relevée à 16 h. 30.

NOUVELLE COLLISION DE NAVIRES

SAN-FRANCISCO, 11 décembre. (AFP.) — Le cargo norvégien « Fernstream » a coulé jeudi matin dans le port de San-Francisco, à la suite d'une collision avec le vapeur « Hawaiian Ranger ». Tous les membres de l'équipage ont pu prendre place dans les canots de sauvetage du bord. Le « Fernstream » était en route pour Manille et Yokohama.

13 MILLIONS DE DEGATS

MORTEAU, 11 décembre. (AFP.) — Un incendie dû, pense-t-on, à des causes accidentelles, a détruit au hameau de Derrière-le-Mont, à Montlebon (Doubs), un garage et une maison d'habitation appartenant à M. Cuénot. Les dégâts sont évalués à plus de treize millions de francs. C'est le troisième sinistre qui éclate à Montlebon en deux mois.